65e Année. T. 130. N° 52 — 26 Décembre 1948

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart, Membre de l'Institut. — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p. 270.

COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE
4 JAN. 1949

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITÉ DE RÉDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles, de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRÈS AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS
DE NOMBREUSES GRAVURES EN NOIR
ET DE PLANCHES EN COULEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 500 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 700 Frs

LE NUMÉRO : 20 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 20 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS, les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1BIS, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

C.C.P. : 786 MONTPELLIER TÉLÉPH. : 59-76 (2 LIGNES)

UN MINERAI FRANÇAIS

FINESSE
ADHÉRENCE
MOUILLABILITÉ

de SOUFRE
NARBONNE

DOSAGE GARANTI : 80 pour cent de SOUFRE à l'état libre
Finesse 95 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
19, Avenue du Maréchal Foch — NARBONNE (Aude)

IMPR. DAUPHIN

BOITE POSTALE N° 29, NARBONNE

LE DDT AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Contre
EUDEMIS et COCHYLIS

Gesarol

BOUILLIE
8 POUR CENT DE D.D.T.

POUDRE
5 POUR CENT DE D.D.T.

Distributeurs : LE FLY-TOX et St-GOBAIN

EMK

PLANTS
de
VIGNE
A VINS FINS
Hybrides Français
CHARDONNAY-RAVAT n° 6 & n° 262
Tarifs franco
Vignes cuve et table
Sélectionnés chez l'obtenteur
TISSIER - RAVAT
Marcigny (S.-et-L.)

Pour vos Vignes :
Utilisez les nouveaux pulvérisateurs
VERMOREL
PUISSANCE DE PULVÉRISATION
DOUCEUR DE TRACTION
Villefranche-s/-Saône (Rhône)
SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 8.000.000

Société VICTORIN CHAVE & Fils
Vignes Américaines Élite.
GROS ET DÉTAIL
1er CHOIX — GREFFÉS — RACINÉS
BOUTURES — PÉPINIÈRES
CARPENTRAS (Vaucluse) Tél. 474
REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

POURQUOI planter LARGE

puisque les tracteurs vignerons ARD. et MOTOCHENILLE de **78, 72** et **66** cm. de large vous conserveront tous les **avantages** de la plantation **étroite**

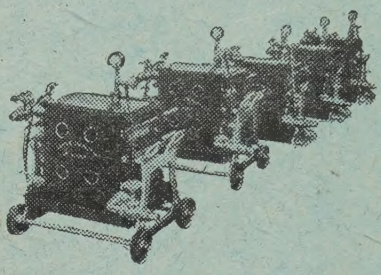

FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

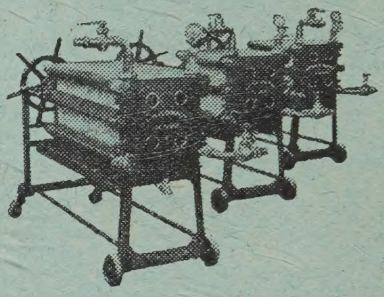

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés : **7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,** racinés et greffés sur **LOT 161-49** et **Teleki**

Adressez-vous en confiance aux **PÉPINIÈRES Jean MALOD & Fils, MONTÉLIMAR**

(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire)

Télégramme : **MALOVIGNE-MONTÉLIMAR** Téléphone : **2-57**

PÉPINIÈRES BOUILLARD

A CARPENTRAS (VAUCLUSE)

MEILLEURS HYBRIDES ET VINIFERAS GREFFÉS SOUDÉS SUR LOT OU 3309
RACINÉS PORTE-GREFFES LOT ET 3309. BOIS GREFFABLES TOUTES VARIÉTÉS

LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST

CARPENTRAS (Vaucluse)

Les plus beaux plants de vigne à la source de production

PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS-DIRECTS

Siège social : Boulevard de la Liberté, **MARSEILLE** (adresser toute la correspondance à CARPENTRAS)
Maisons autonomes : **ALGER**, 1, rue de Mulhouse. — **TUNIS**, 16, rue d'Angleterre

Trois bons Produits anticryptogamiques :

BOUILLIE MICHEL PERRET 15 % de cuivre métal
VERDET NEUTRE ÉMERAUDE 31,5 % de cuivre métal
SOUFRE AU VERDET MALY 40 % de soufre libre et 2,5 % de cuivre métal

Pour vos traitements généraux ou particuliers demandez les notices spéciales à la
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS SYLVESTRE, 26, rue de la République, MARSEILLE

le plus puissant produit de nettoyage
TONILINE
le gardien de la futaille.
Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville, LYON

LES ENGRAIS AZOTÉS

O.N.I.A.

Assurent aux récoltes
Abondance et Qualité

Office National Industriel de l'Azote
TOULOUSE

La Publicité constitue une documentation intéressante
Ne manquez pas de la lire !

PEPINIÈRES RICHTER

FONDÉES EN 1882

MONTPELLIER.
59, Av. du Pont-JUVENAL
TEL: 81-21

BEZIERS
109, Av. G CLEMENCEAU
TEL: 44-33

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

LES PÉPINIÈRES
CI. LETOURNEAU

à **BURGY** (Saône-et-Loire)

FONDÉES EN 1901

Vous offrent aux meilleurs prix et conditions, et avec toute garantie d'authenticité désirable :

PLANTS GREFFÉS

PLANTS RACINÉS

HYBRIDES des meilleurs numéros

BOUTURES

Prix courant, Catalogue sur demande

arbre "mapiqué"
- fruits de qualité en quantité

Sur demande
Documentation 860
MAPIC, 100, Bd PÉREIRE
PARIS 17e - Tél. ETO. 07-54

MAPIC
MARQUE DÉPOSÉE

MAPIC

" Créateur de l'Engraissement souterrain rationnel "

GADOUES FRAICHES

*Le sol a besoin d'**HUMUS***

*Les **GADOUES** lui en apportent*

- A bas prix -

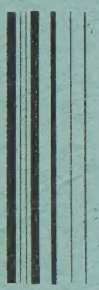

1° Prenez des gadoues fraîches

2° Mettez-les en tas

3° Laissez-les se décomposer

4° Criblez-les, vous obtiendrez

UNE BONNE FUMURE

Sur certains mois, expéditions gratuites, port dû

RISTOURNE sur le prix du transport

Entreprise G. DOBROUCHKESS

1, rue Huysmans — PARIS (VI[e])

16, rue Frédéric-Chevillon — MARSEILLE

Cuivre mieux fixé
Pas une goutte perdue

BLEUFIX

MOUILLANT
ADHÉSIF

LA LITTORALE BÉZIERS

65me Année — N° 52 26 Décembre 1948

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — Chronique. — Du prix de revient. — Encore le 57 R. — Sur les poudres cupriques. 341
N. — A l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. 344
Roger Lacombe. — Fumure au pal injecteur. 349
A. Franchet. — Qu'est-ce que le blé Egyptien ? 353
Roger Montagne. — Fin et bilan de la revue jurisprudentielle relative à la situation des étrangers vis-à-vis du Statut des baux ruraux. . . . 360
Questions diverses. — **Teleki.** Il y a du nouveau en Hongrie. 362
Pierre Larue. Les détaillants font la cherté. 363
V. C. Réouverture d'une mine de cuivre. 364
Informations. — La protection contre les dégâts du gibier. 364
Bibliographie. — La Revue Française de l'Elite. 372
Table des Auteurs et des Matières. 366

CHRONIQUE

Du prix de revient

Au moment où les conditions d'exploitation du vignoble tendent à redevenir à peu près normales, au moment aussi où un nouvel équilibre de l'économie viticole risque de s'établir, il n'est peut-être pas inutile de reprendre l'examen de certains problèmes.

Depuis un siècle et demi, la culture de la vigne a traversé bien des vicissitudes, mais à y regarder de près le problème le plus important n'a été ni l'invasion phylloxérique, ni la fraude, ni la surproduction, ni les guerres, mais bien l'unification du prix des vins dans tout le territoire métropolitain. Le jour où les prix de détail sur les places de consommation se sont alignés a sonné le glas de bien des vignobles dont les conditions d'exploitation s'avéraient trop onéreuses pour soutenir la concurrence des vignobles plus favorablement situés.

C'est que devant les mêmes prix de détail et, partant, les mêmes prix de gros, les vignobles français se trouvent inégalement favorisés. Le mieux placé est incontestablement celui qui produit à meilleur compte l'hectolitre de vin standard. Et l'on peut prétendre sans excès ni erreur que le prix de revient du vin domine l'histoire viticole de notre pays depuis déjà bien longtemps.

Sans être un économiste compétent, ce qui est mon cas, on peut constater tout de même que le prix de revient du vin est fait de deux éléments ; le premier est le montant des frais d'exploitation par hectare ; le second est le rendement par unité de surface. Et ces données doivent être vues selon des moyennes portant sur un nombre suffisant d'années.

Au cours du siècle dernier, et jusqu'à la première guerre mondiale,

le vignoble méridional a produit l'hectolitre de vin à meilleur compte. Volume, qualité et régularité des récoltes le voulaient ainsi. Il en résulta l'écrasement des vignobles locaux, constitués autrefois pour satisfaire aux besoins locaux : la fréquence des gelées, des maladies, les difficultés de maturation, élevaient tellement le prix de revient de l'hectolitre que ces vignobles ne se sont reconstitués que partiellement après l'invasion phylloxérique et que, parfois, ils ne se sont pas reconstitués du tout.

Après la première guerre mondiale, la prééminence du vignoble méridional a été ébranlée par l'accroissement du vignoble algérien, motivé surtout par la modicité des frais de culture dans les exploitations de l'Afrique française du Nord. Le Statut viticole a tenté de limiter cette concurrence qui, si elle s'était poursuivie quelques années de plus, aurait placé le Midi dans une position difficile.

En même temps, le développement du vignoble d'hybrides (216.000 ha en 1929, plus de 300.000 ha probables en 1948) a introduit un troisième concurrent sur le marché des vins de consommation courante. Obtenue le plus souvent dans des exploitations de polyculture, avec des frais d'exploitation réduits, cette production est, bien mieux que le Midi et même que l'Algérie, en mesure de supporter les bas prix de vente.

Pure illusion, la tendance de certains exploitants méridionaux à lutter contre ce concurrent par l'adoption des hybrides. Le rendement de ceux-ci est inférieur au rendement moyen de l'encépagement méridional, et il l'est dans une proportion qui dépasse de beaucoup la diminution des frais d'exploitation, diminution qui ne résulte que de la réduction du nombre des sulfatages en années à mildiou, c'est-à-dire à peu près une année sur dix.

En l'absence d'une idéale et peut-être utopique péréquation des prix, fondée sur les qualités organoleptiques des vins, tout porte à croire que la concurrence interrégionale sur le marché des vins courants va devenir plus dure et plus âpre que jamais. Les faibles, les maladroits et les malchanceux risquent de connaître de bien mauvais jours.

Et, dans ces conditions, l'avenir des exploitations, étroitement lié à leur situation géographique plus ou moins favorable, se trouve d'autre part découler non moins directement de deux facteurs : rendement moyen et frais de culture par unité de surface. Elever le rendement et diminuer les frais, tel aurait dû être, tel doit être et tel devra être plus que jamais le principe sur lequel faire reposer une exploitation viticole bien entendue.

On ne saurait dire que dans la lutte qui se prépare la région méridionale part gagnante, et grande serait l'erreur des vignerons de ce pays de croire à un avenir sans difficultés. Sans que la partie soit perdue, ils doivent constater que certains atouts sont en d'autres mains et qu'il n'est nullement certain que des mesures législatives auxquels ils seraient peut-être tentés de faire appel soient acceptables, acceptées et dotées de l'efficacité nécessaire.

Plus que jamais, l'avenir des exploitations est entre les mains des exploitants : élever le rendement, diminuer les frais de culture, tout est là.

*
**

C'est sous cet angle que doivent être examinés les problèmes techniques. Et ce n'est point sans regret ni amertume que j'en viens à cette conclusion, parce que j'avais rêvé d'une production viticole tout entière tendue vers l'amélioration de la qualité des produits. Je savais bien que la qualité n'est pas rémunérée et je constate qu'il y a bien peu de chances pour qu'elle le soit suffisamment dans l'avenir. On pourrait cependant caresser l'espoir d'une conjoncture différente et, disons le mot, d'une politique viticole différente animée par les organisations professionnelles et appuyée par l'autorité du Gouvernement.

Encore le 57 R.

J'ai signalé les accidents auxquels donnait lieu le greffage de certains cépages sur 57 R. Jusqu'ici, rien de semblable n'a été constaté lorsque l'Aramon était greffé sur 57 R. Un de nos correspondants veut bien nous faire part de ses observations :

« Vivement intéressé par votre chronique du 5 décembre relative aux porte-greffes, je m'empresse de vous communiquer quelques observations personnelles sur R. 57, qu'il serait bon, je crois, de signaler dans une de vos prochaines publications.

« Je possède à Agde environ 14.000 pieds du R. 99 et R. 110, dont 8.000 greffés en Aramon, et, d'autre part, j'observe depuis une quinzaine d'années dans la propriété de ma mère, à Lézignan-la-Cèbe, une parcelle de 2.000 pieds d'Aramon greffés sur R. 57. Cette variété me paraît aussi belle que les deux autres comme végétation et comme fructification, mais présente l'avantage de ne pas pousser l'Aramon à la coulure, comme le font R. 99 et R. 110 : je n'ai jamais observé cet accident pour l'Aramon sur R. 57, *sans précaution spéciale*, tandis que je n'ai jamais pu l'éviter totalement avec R. 99 et R. 110.

« En outre, la reprise des racinés R. 57 me paraît beaucoup plus facile que celle des R. 99 et R. 110 dans les vignes déjà établies, ce qui se traduit généralement par un développement plus rapide avant le greffage : l'utilisation des R. 57 pour les remplacements dans des plantiers, à côté de ses deux frères, m'a permis souvent d'effectuer le greffage un an plus tôt.

« Malgré les graves accidents signalés dans quelques cas particuliers, et dont il est nécessaire de tenir compte, je considère R. 57 comme un excellent porte-greffe, et peut-être même le plus intéressant pour l'Aramon dans mes terrains de coteaux, moyennement fertiles. Il est fort regrettable que cette variété ait été généralement négligée par les pépiniéristes. »

P. B..., Toulouse.

La coulure constatée par M. P. B... n'est pas liée à la nature du porte-greffe d'une manière certaine. A égalité de conditions climatiques, cet accident est d'autant plus intense que les vignes sont plus vigoureuses et, d'autre part, qu'elles sont plus dégénérées. L'observation de notre correspondant ne pourrait donc être retenue que si les vignes

comparées, situées au même endroit, étaient également vigoureuses et également dégénérées.

Sur les poudres cupriques

Les remarques faites par M. R.-P. Laurens et publiées ici-même au mois d'octobre dernier ont provoqué certaines observations relatives à l'emploi et à l'efficacité des poudres cupriques.

« J'ai lu avec intérêt dans *Le Progrès agricole et viticole* du 31 octobre 1948 l'article « Mildiou 1948 », paru sous la signature de M. R.-P. Laurens.

« Si je retiens bon nombre d'observations très judicieuses faites par M. Laurens, concernant la plus grande réceptivité au mildiou des vignes à végétation luxuriante, l'avantage et presque l'obligation que l'on a d'essayer d'atteindre avec les traitements les grappes d'abord, les feuilles ensuite, ces dernières par dessous et non par dessus. Je ne suis pas du tout d'accord avec lui en ce qui concerne les poudrages, et me vois dans l'obligation de l'indiquer par désir d'informer nos collègues en viticulture que les violentes invasions de 1948 ont laissé parfois dans le plus grand désarroi.

« M. Laurens écrit : « les poudres cupriques ne peuvent jouer un « rôle de complément, elles ont été impuissantes à maîtriser les violen- « tes attaques qui se sont succédé ; la souche même enfarinée de pou- « dre cuprique, le mal n'en a pas moins continué à se développer ».

« A mon avis, une telle affirmation est complètement erronée et vient à l'encontre de l'indication judicieuse donnée par M. Laurens, qu'il faut atteindre avec le traitement la face inférieure des feuilles et les grappes qui sont à l'intérieur des souches. Une expérience de vingt ans de viticulture en Camargue me permet d'affirmer que si la réalisation d'un traitement interne de la souche est très difficile à réaliser avec les bouillies, il n'en est pas du tout ainsi avec les poudrages cupriques. »

P. du L..., Arles-sur-Rhône.

La mesure de l'efficacité réelle des poudres cupriques n'a jamais, à notre connaissance, été faite avec la précision voulue. Elle paraît assez délicate.

J. Branas.

A L'ÉCOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MONTPELLIER

Par l'intermédiaire de son ambassadeur, Son Excellence M. Victorica Rocca et de M. le Dr Alejandro-Mathus Hoyos, président de la Commission sénatoriale de l'Agriculture, délégué à l'O. N. U., la Nation Argentine a rendu hommage à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, ainsi qu'à Michel-Aimé Pouget et René Lefebvre, introducteurs de la vigne en Argentine.

Le département de l'Hérault a eu l'honneur de donner naissance au père de la viticulture argentine, Michel-Aimé Pouget qui, en 1852, quitta la France et, en s'installant dans la province de Mendoza, en Argentine, introduisit les premiers cépages et entreprit la culture de la vigne.

Michel-Aimé Pouget et Victor Lefebvre fondèrent, en 1856, le premier Etablissement d'enseignement agricole de Mendoza.

Par un sentiment de reconnaissance flatteur pour la France et pour la région méridionale, le Gouvernement argentin a tenu à marquer par sa visite ce que son pays doit à la France et au Midi.

En ce qui concerne la viticulture, les liens établis par Pouget et Lefebvre ne se dessérèrent pas, au contraire, entre Montpellier en particulier et l'Argentine.

Des viticulteurs Languedociens, des ingénieurs agricoles suivirent les traces de Pouget et s'installèrent dans la province de Mendoza ; des savants, les professeurs Ravaz et Lagatu, allèrent en Argentine, apportèrent à ces pionniers et à ces jeunes viticulteurs leurs connaissances et leurs techniques.

Cette grandiose manifestation réunissait à l'Ecole nationale d'Agriculture de nombreuses personnalités : Monsieur le Préfet de l'Hérault, représentant le Gouvernement et plus particulièrement Monsieur le Ministre de l'Agriculture ; MM. le professeur Boulet, député-maire de Montpellier ; Guillon, recteur de l'Université ; les Doyens des Facultés ; le Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce ; Bène, conseiller de la République, président du Conseil général ; le Général Coué ; le Président de la Chambre de Commerce ; le Président de la C. G. V. M. ; les Présidents des grandes Associations viticoles du Languedoc-Roussillon ; le professeur Chassant, président de l'O. A. D. ; M. Ronze, directeur du Groupement des Universités et des Grandes Ecoles pour les relations avec l'Amérique latine ; le Président des Anciens élèves de l'Ecole nationale d'Agriculture ; le Directeur de l'Ecole ; les Membres du Corps enseignant ; les Représentants du Conseil d'administration et de perfectionnement ; les Elèves ; les Membres de la Presse et la Radio.

M. Buchet, directeur de l'Ecole, après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes, prononce l'allocution suivante :

« Nous devons à l'affectueuse amitié de M. le Recteur Sarrailh et de M. le professeur Raymond Ronze, respectivement président et directeur du Groupement des Universités et Grandes Ecoles de France pour les relations avec l'Amérique latine, l'organisation de cette manifestation et sa réussite.

« J'aurais été particulièrement heureux de saluer M. le recteur Sarrailh. Je prierai M. Raymond Ronze de lui faire part de nos regrets et de partager avec le chef de l'Université de Paris nos vifs sentiments de gratitude.

« Monsieur le Préfet, si nous déplorons sincèrement l'absence de M. le Ministre de l'Agriculture, retenu à Paris, veuillez me permettre de vous dire la joie que nous avons à vous voir le représenter aujourd'hui. Vous êtes le témoin journalier de nos efforts et, malgré une discrétion qui honore et votre talent et votre caractère, je n'ignore pas la bienveil-

lance dont vous entourez notre Ecole. Je vous en exprime mes respectueux remerciements. »

Puis M. Buchet salue les hautes personnalités politiques et administratives de la région : le Président de la Chambre de Commerce, les Représentants des Grandes Associations agricoles et Instituts coopératifs, ainsi que ceux de la Radio, de la Presse politique et spécialisée.

Monsieur l'Ambassadeur,
Mesdames,
Messieurs les Sénateurs,

« Nos Conseils d'administration, l'Amicale des Anciens élèves, MM. les Professeurs, les Corps constitués de Montpellier, le Directeur de cette Maison voudraient vous recevoir à la fois avec simplicité, avec chaleur, mais aussi avec amitié.

« Nous estimons grandement la fatigue que vous vous êtes imposée, après de longues séances de travail à l'Organisation des Nations Unies, pour venir jusqu'à Montpellier. Vous avez visité déjà quelques régions françaises. Les Organisations internationales viticoles vous ont accueillis à Paris avec faste et vous connaissez et appréciez certainement tous nos grands crus.

« Vous n'ignorez rien de l'économie agricole de notre pays ! Il n'en peut être autrement en raison de la qualité de vos délégués. Les hautes fonctions que vous occupez dans votre nation, tant dans l'Enseignement supérieur (Faculté des sciences économiques), dans les Assemblées démocratiques, dans le Commerce des vins, dans les Groupements de défense professionnelle, vous désignaient tout particulièrement pour engager de fructueux échanges de vues avec les représentants qualifiés français qui vous honorent et vous fêtent aujourd'hui.

« Je devrais vous présenter notre Etablissement et vous en indiquer le fonctionnement et les buts. Votre compatriote, M. Ernesto-Ramon Ortega, élève de 3me année, vous précisera ce qu'est l'Ecole de Montpellier.

« De nombreux élèves argentins se souviennent de notre enseignement, nous en donnent de fréquents témoignages, et nous vous sommes reconnaissants d'accueillir nos nationaux avec le plus grand empressement.

« J'aurais voulu vous parler de votre pays avec exactitude : je ne pourrais mieux le faire qu'en rappelant les travaux de M. Alazraqui, ingénieur agricole de Montpellier et directeur de la Station œnologique de Mendoza. »

Aujourd'hui, la viticulture argentine se trouve concentrée dans la région Andine et principalement dans la zone dite de Cuyo. La province de Mendoza, en particulier, constitue le foyer de votre viticulture nationale et produit à elle seule les trois-quarts des vins argentins. Les progrès agricoles de cette grande province coïncident surtout avec l'établissement de la ligne de chemin de fer qui l'a unie, en 1885, à Buenos-Ayres. A cette époque, 12.000 hectares de vignes sont cultivés en Argentine. Les crises de 1901, 1902, 1903 gênent l'épanouissement du vignoble, qui retrouve son équilibre en 1910 avec 75.000 hectares, pour atteindre 150.000 hectares en 1936, 270.000 en 1944, puis 310.000 en 1947.

La moyenne de vos récoltes de 1941 à 1945 est de huit millions d'hectolitres (14 millions en 1948).

Les vins généreux créoles, issus de cépages d'origine péruvienne et plus lointainement espagnole, faits il y a près de soixante ans à Mendoza, par Lasmatres (Français), Escudero, Zapata, sont arrivés à acquérir une très bonne renommée près des consommateurs locaux.

Parmi les cépages européens, les vignes françaises forment la presque totalité de l'encépagement dans les vignobles modernes, puis viennent en second lieu quelques cépages italiens. Vous connaissez admirablement et utilisez surtout le Malbec, le Cabernet, le Sémillon, les Pinots noirs et Chardonnay, le Verdot.

90 pour 100 de la vendange totale fournissent des vins rouges, limpides et très colorés. Leur composition diffère beaucoup suivant les régions. Ceux de Maipu et San Rafaël sont très alcoolisés, riches en extrait et en couleur, alors qu'on trouve plus de cendres dans les vins des départements de l'Est. Quant aux vins blancs, on les prépare avec du Sémillon, avec du Sauvignon ou avec le mélange de ces deux cépages. Vous faites aussi des « blancs » de Chardonnay et de Pinot noir, rendus mousseux par des procédés de champagnisation.

Mentionnons également vos vins liquoreux, moûts cuits et mistelles.

« Votre industrie viti-vinicole, comme dans toutes les nations, a été principalement encouragée et protégée par votre Gouvernement. Au nombre des mesures prises, il faut signaler particulièrement le développement, depuis 1856, de l'Ecole nationale de Viticulture et de la Station œnologique de Mendoza.

« Mendoza reste le centre de diffusion d'un haut enseignement agronomique, de recherches viticoles, d'expérimentation et de vulgarisation.

« Nous sommes fiers, comme l'indique M. Thomas Amadéo vers 1910, que, sur le plan de l'organisation du Commerce des vins, de la Mutualité, du Syndicalisme et de la Coopération agricoles, vous ayez pu trouver d'excellents exemples dans les groupements similaires français.

« Serons-nous un jour des concurrents sérieux ?

« Mieux vaut, dans cette journée d'amitié et de confiance réciproques, ne voir dans nos relations d'avenir que des échanges favorables à nos deux nations.

« Mais veuillez m'excuser, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Messieurs les Sénateurs, je me suis laissé aller à de trop longs développements. Vous êtes venus à Montpellier rendre hommage à nos travaux et glorifier avec délicatesse deux de nos compatriotes : Michel-Aimé Pouget et René Lefebvre, qui introduisirent en Argentine, en 1852, les cépages français et fondèrent en 1856 le premier Etablissement d'enseignement agricole de Mendoza.

« J'aurais dû me souvenir plutôt de ces pionniers.

« Outre l'honorabilité, les immigrants de cette époque emportaient chez vous, avec une foi ardente, un attachement solide à la Patrie française. Ils venaient des pays de la guerre de Cent ans et des guerres de religion. Ils connaissaient le règne de l'ordre, de la discipline sociale. En l'âme de ces paysans vibrait la fierté d'appartenir à la meilleure race, au plus beau pays du monde. Avec émotion, ils pouvaient remercier

leurs pères, qui étaient des pauvres, de leur avoir donné la richesse supérieure de la probité et de l'honneur.

« Le premier bien et le plus rare privilège pour un peuple ne serait-ce pas de pouvoir avouer tous ses ancêtres ? »

*
**

M. Ernesto-Ramon Hortega, élève de 3me année, brossa, en langue espagnole, à ses compatriotes l'historique de l'Ecole et précisa ses vues et son enseignement.

M. le député-maire Boulet dit la fierté qu'éprouve la ville de Montpellier à recevoir les Délégués argentins et, se souvenant que l'on avait déjà appelé Mendoza le « Montpellier Sud-Américain », souhaita que ces similitudes s'accentuent, se développent et se reproduisent par un rapprochement plus grand encore de tous les pays de race latine.

Son Excellence M. Victorica Rocca, ambassadeur argentin, exposa ensuite tout ce que son pays devait à la France et spécialement à notre Ecole nationale d'Agriculture. Après avoir rendu hommage à Michel-Aimé Pouget, M. Rocca cita les paroles du Général Perron :

« La France a si irrésistiblement altéré le Nouveau-Monde que ses idées philosophiques, politiques et sociales sont devenues une bannière ondoyante aux mains des grands paladins, des débuts de la Révolution Américaine. »

« Ajoutons à ces paroles, dit-il, le témoignage de notre admiration et de notre amour envers la France, rayonnement éternel de l'esprit, patrie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

Très chaleureusement applaudi, M. Rocca termina en décernant le titre de Docteur *honoris causa* des Instituts agricoles de Mendoza et Cuyo à M. Buchet.

Puis, M. le Sénateur Mathus Hoyos, empreint d'une vive émotion, évoqua la nostalgie du Français René Lefebvre, installé à Santiago-du-Chili, qui fit appel à son concitoyen Michel-Aimé Pouget pour introduire les cépages français Sauvignon, Cabernet, Malbec à Santiago-du-Chili.

Ces deux Français conçurent l'idée d'un petit centre de recherches scientifiques dans la province de Mendoza, en Argentine, avec des cépages qui avaient déjà fait leurs preuves au Chili ; ce fut le point de départ de l'économie viticole argentine, et le sénateur Mathus Hoyos déplora qu'elle soit ignorée en France. Il rappela l'humilité des débuts de ces deux Français, qui introduisirent en outre les Muscat et rouge de Montpellier. En raison des liaisons qui existent entre les recherches viti-vinicoles et les recherches oléicoles, le Gouvernement argentin a décidé récemment le principe de la création d'un Institut national de recherches scientifiques pour étudier l'olivier, la vigne, le vin et les céréales.

Faisant allusion à ses récents déplacements en Europe, le Sénateur Mathus Hoyos dit l'intérêt qu'il a pris à l'étude des problèmes de la fermentation à l'Institut agricole de Maison-Carrée, notamment en ce qui concerne le remontage automatique des moûts et leur réfrigération.

Estimant que les problèmes du sol, des cépages, sont liés à ceux des levures, avec l'aide du professeur Ronze, du Groupement des Universités

et Grandes Ecoles de France pour les relations avec l'Amérique latine, il a obtenu la cession de levures sélectionnées par le professeur Lemoigne, de l'Institut Pasteur.

« Il est absurde de vouloir obtenir en Argentine des vins de type français. Dorénavant, mon pays cherchera à obtenir des vins ayant leurs caractères propres et ils se présenteront sous leur vrai identité de vin de Mendoza, de San-Juan, etc...», dit le Président de la Commission de l'Agriculture de la République Argentine.

Il pria ensuite M. Rocca de remettre un parchemin à M. Buchet, donnant témoignage, au nom du Gouvernement argentin, à l'Ecole nationale d'Agriculture, de la reconnaissance des habitants de Mendoza à l'égard de Pouget et de Lefebvre.

M. Lecomte, préfet de l'Hérault, au nom du Ministre de l'Agriculture, clôtura la série des discours en rappelant le rôle de l'Argentine dans la recherche de la paix et se félicita de la tenue de cette manifestation d'amitié dans le domaine de la collaboration technique et scientifique entre deux nations amies.

Cette cérémonie se termina par une dégustation de Muscats de Frontignan et de tous les grands crus du Languedoc-Roussillon. N.

FUMURE AU PAL INJECTEUR

Compte rendu de la démonstration de l'Autopal du 23 novembre 1948

Les arbres fruitiers et la vigne produisant un poids considérable de fruits par rapport à leur masse demandent une quantité importante de matières nutritives que les racines vont chercher bien souvent très loin dans le sol, si bien qu'une application superficielle d'engrais est généralement assez peu efficace. Le sol retient dans les vingt premiers centimètres l'acide phosphorique et la potasse. Seule une partie de l'azote nitrique peut être partiellement entraînée un peu plus en profondeur par les eaux d'infiltration. Même si cette fumure arrive à pénétrer un peu, le labour suivant la ramènera en surface, et elle est inopérante, seul l'azote peut « marquer » dans la mesure où la végétation superficielle ne l'a pas captée au passage.

On a bien proposé et essayé certains remèdes, mais qui n'ont pas donné entière satisfaction :

Une forte fumure de fond à la plantation présente les inconvénients suivants :

— nocivité pour les jeunes racines ;
— perte d'azote par lessivage ;
— insolubilisation d'acide phosphorique et de potasse ;
— immobilisation importante de capitaux.

— *La fumure en sillon* ouvert à la charrue (ou à la bêche dans le cas de petit verger) ne permet pas une profondeur suffisante, sectionne des racines, ce qui provoque un affaiblissement de la plante et une extension du court-noué, endommage la surface du sol.

— *La fumure à la barre à mine* présente d'incontestables avantages, mais assure une diffusion mauvaise des engrais et constitue un travail long et pénible.

Une nouvelle méthode, qui consiste à placer directement, grâce à un pal injecteur, la fumure au contact des racines, a donné d'excellents résultats depuis une dizaine d'années et remet en cause tout le problème de la fumure des arbres fruitiers et de la vigne. Les expériences de MM. Droumeau, Depardon et surtout Glaenser sont concluantes (1). Le laboratoire de viticulture, sous la conduite de M. le professeur Branas, a essayé cette méthode sur la vigne, et voici quelques résultats qui paraissent tout à fait encourageants.

Mode d'application de la fumure	Variation de l'expression végétative de la vigne	
	En plus	En moins
1. Témoin non fumé.	0	0
2. A la volée, recouvert par ratissage. . .		13 %
3. Dans un fossé de 30 cm. de profondeur au milieu de l'interligne.		12 %
4. Dans une cuvette.	3 %	
5. Au pal.	13 %	

Les essais 2, 3 et 4 ont été réalisés par épandage à l'hectare de :

— nitrate de soude. . . . . 2.000 kgr.
— superphosphate. . . . . 500 kgr.
— chlorure de potassium. . . . . 500 kgr.

L'essai 5, avec 833 kgr. de nitrate de potasse à l'hectare répartis en 25.000 trous.

Certaines applications de fumures sont défavorables, car elles favorisent le développement des mauvaises herbes ou blessent des racines.

Pour être bien utilisés, les aliments de la plante paraissent devoir :

1° être mis à la portée des organes absorbants de la plante, qui sont généralement entre 25 et 50 cm. de profondeur ;

2° être immédiatement assimilables pour permettre à la plante de passer le cap des périodes critiques de leur cycle végétatif ;

3° être parfaitement appropriés aux besoins quantitatifs et qualitatifs de l'arbre au moment précis de l'application.

Seule, la méthode de fumure souterraine par pal injecteur peut satisfaire ces exigences.

Le principe est le suivant : une pique creuse est enfilée dans le sol de 25 à 40 cm. suivant les appareils. La pique une fois enfilée, une giclée de solution nutritive est envoyée par le canal intérieur au niveau des racines. Les constructeurs ont réalisé trois types d'appareils :

Le premier en date fut le simple pal injecteur à pompe, puis le pal sous pression avec dispositif de dosage ; enfin nous avons eu le plaisir de voir à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, le mois dernier, un prototype d'appareil à injecteur entièrement automatique : l'Autopal.

Le but principal de cet article est de décrire cet appareil et d'analyser

(1) *Compte rendu* de la Séance de l'Académie d'Agriculture, 17 mars 1943.

la démonstration. Un autre article étudiera la méthode de travail avec les appareils à main.

L'**Autopal** (fig. 1 et 2) permet de mécaniser toutes les manipulations et les manœuvres du pal.

Il se compose essentiellement d'une roue distributrice et d'un réservoir de 450 litres.

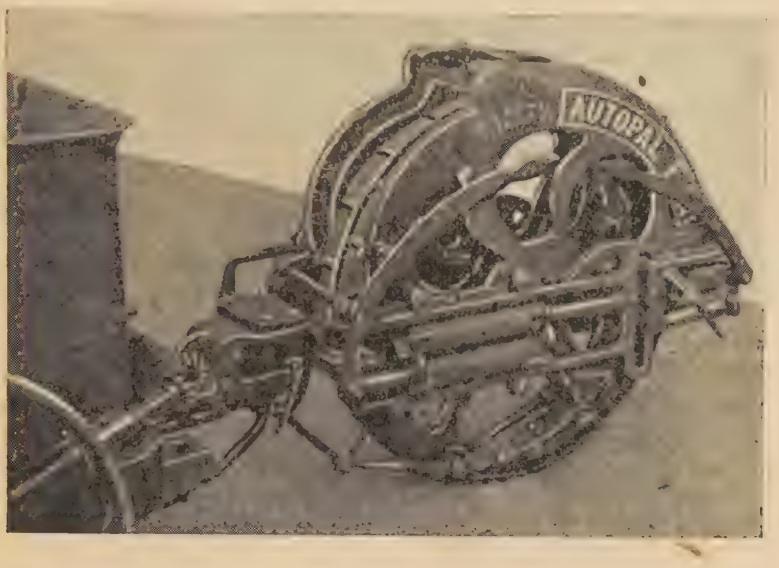

La roue distributrice est munie de six pals (trois de chaque côté) de 30 cm. de long, qui s'enfoncent verticalement grâce à des rampes de guidage, dans le sol au fur et à mesure de l'avancement de cette roue.

La distance entre les trous est d'environ 0 m. 15. Le mouvement de la roue fait fonctionner par excentrique une pompe à piston à deux corps qui peut donner une pression maxima de 60 kgr. Le débit de la pompe est réglable de 120 à 250 cm³ par injection, en six positions, suivant la place de la tête de bielle sur l'excentrique. Un débrayage permet de mettre en position de route.

Le réservoir de 450 litres est monté sur deux roues et est relié à la roue distributrice qu'il traîne par une articulation souple rendant la conduite facile (rayon de braquage : 3 m.). Un tuyau souple unit le réservoir à la pompe. Trois emplacements de fixation de la roue sur le réservoir permettent de faire rouler celle-là soit dans l'axe de celui-ci, soit à droite, soit à gauche.

Les seuls prototypes construits à l'heure actuelle (Autopal F. J. A.) ont les caractéristiques suivantes :

longueur hors tout.	2 m. 95
largeur hors tout.	1 m. 02
largeur de la roue distributrice avec les piques.	0 m. 25
distance entre les piques.	0 m. 45

Le rendement de travail est le suivant :

a) *Le débit* maximum dans une vigne à deux mètres d'écartement peut se calculer ainsi :

1° cas d'un seul passage au milieu : la longueur des rangées représente 5 km., soit 10.000 à 11.000 trous à 250 cm³, ce qui représente 2.500 litres épandus ;

La concentration maxima de la solution dépend évidemment des engrais utilisés, elle est en moyenne de 20 à 25 % (la solution ne doit pas être pâteuse, ni brûler les racines) ; dans ce premier cas, l'épandage est de 6 à 7.000 kgr. d'engrais à l'hectare ;

2° dans le cas où l'on accroche la roue sur le côté des réservoirs et que l'on fertilise tout près de la souche. En faisant deux passages dans chaque interligne, on double le produit, soit 1.300 kgr. à l'hectare. Si la vigne est à 1 m. 50, le maximum de produit épandu est augmenté de 50 %.

b) *Vitesse :* la vitesse normale de marche est de 3 à 4 km/h. (quoique nous l'ayons fait fonctionner à 6,5 dans de très bonnes conditions). Il peut donc, suivant la forme de la parcelle, fumer jusqu'à un demi-hectare à l'heure.

c) *Temps morts :* ils sont réduits aux temps de remplissage, qui sont variables suivant l'importance des injections :

— tous les 8 à 10 m. si l'injection est de 250 cm³ ;
— tous les 10 à 20 m. si l'injection est de 120 cm³.

Ceci cause un ralentissement assez considérable, il faut *prévoir* un remplissage très rapide et un approvisionnement constant. Une solution intéressante serait d'avoir deux réservoirs avec accrochage express, pendant que l'un se viderait, tiré par un tracteur léger, l'autre, avec un cheval, irait se remplir.

Les tournées se font presque aussi facilement qu'avec le tracteur seul, il n'y a donc pas de temps mort du fait de l'appareil.

d) Le constructeur prétend, dans les mêmes conditions, traiter par journée de huit heures 1.000 à 1.200 arbres hautes tiges ou 3 hectares de betteraves avec un Autopal de trois roues distributrices et un réservoir de 1.500 litres.

La traction est assez aisée, elle peut être assurée par un tracteur léger,

voire même par deux forts chevaux. Elle est d'environ 200 kgr. dans un bon terrain.

Parmi les objections que l'on peut faire à l'appareil nous avons noté, mais il est facile de les réfuter :

1° Son risque d'une usure rapide, en particulier dans les moyeux distributeurs, ce qui entraînerait des fuites, mais l'expérience montre qu'un appareil fonctionnant depuis 650 heures ne présente pas encore d'usure prématurée ;

2° L'obligation d'emploi d'engrais solubles, qui sont chers généralement. L'abaissement du prix de revient de l'opération permet d'utiliser des engrais chers. On peut utiliser du reste des engrais non entièrement solubilisés, mais l'usure sera plus rapide. Enfin, il est utile d'indiquer que certaines maisons s'intéressent à la fabrication d'engrais spéciaux bien adaptés à cette méthode de fumure et d'un prix abordable.

*
**

Tous les pals peuvent assurer non seulement la fumure, mais aussi la désinfection et la désinsectisation du sol suivant les substances utilisées, et ainsi s'amortir facilement, et méritent d'être connus et employés par de nombreux arboriculteurs et viticulteurs qui verront leur production s'accroître dans des proportions importantes.

Roger Lacombe.

QU'EST-CE QUE LE BLÉ D'ÉGYPTE ?

D'OU VIENT-IL ?
QUE REND-T-IL ?
MÉRITE-T-IL QU'ON LE CULTIVE ?

Il n'y a pas de sujets agricoles qui aient soulevé autant de controverses et motivé autant d'affirmations erronées que l'origine et la valeur de ce blé.

Il s'agit d'un blé Poulard, variété Miracle, à notre avis mal défini, car le blé Miracle, connu généralement sous ce vocable, mesure 1 m. 10 ou 1 m. 20 de hauteur et ses épis contiennent 110 à 120 grains. Au contraire, le Miracle (blé d'Egypte) dont nous allons parler atteint 1 m. 60 et 2 m. et ses épis renferment de 150 à 300 grains environ.

Le nom qui semblerait le mieux lui convenir serait celui de *Triticum turgidum Egyptiacum*.

L'épi est gros, pyramidal, barbu, roux, ramifié, très élargi à la base, de couleur blanc jaunâtre, forme bossue, courte. La paille est pleine, recourbée en crosse.

I. — Ses origines

Il est originaire d'Egypte, bien que sa lignée soit presque impossible à reconstituer. Nous essaierons de résumer ce que les faits et certains documents nous ont apporté.

micien J. de Pesquidoux une semence de blé issue de quelques grains
micien Je de Pesquidoux une semence de blé issue de quelques grains
qu'une dame anglaise, résidant à Pau, avait elle-même reçue de son frère, officier au Caire, lequel les avait recueillis dans un sarcophage ouvert en sa présence (lettre de J. de Pesquidoux à M. Debucq, de *L'Armagnac Agricole*, du 3 janvier 1944). M. de Pesquidoux cultiva ce blé et donna deux épis à M. le docteur R. Sauvageot, de Boissy-Saint-Léger, qui, frappé par la magnificence de cette variété, la cultiva à son tour et la propagea parmi ses relations. Nous reçûmes quelques grains en 1942 et fîmes nos essais dans le Rhône et l'Isère.

La trouvaille dans le sarcophage n'était pas un fait inédit car, près de cent ans auparavant, en 1849, un ami de M. Drouillard rapportait d'Egypte cinq grains de blé découverts dans une hypogée ouverte devant lui. Ces grains semés produisirent de belles touffes et rapportèrent du cent pour un. M. Drouillard ensemença sa propriété en Dordogne, obtint une bonne récolte, la partagea avec le Marquis de Rouffignac, à Bellac (Haute-Vienne), qui adopta cette variété. M. Drouillard sema le surplus dans son domaine de Kerlaudy, canton de Saint-Pol-de-Léon (Finistère). A la volée, les grains semés en 1854 rendirent 61 1/2 pour 1; et en raies 313 1/4 pour 1. En 1855, la récolte atteignit 60 pour 1 (à la volée) et 556 pour 1 (en raies).

Il est bien certain qu'il s'agit de notre blé d'Egypte (Miracle mal défini).

Que n'a-t-on pas dit et écrit sur ces découvertes ou plutôt sur la dernière, celle de 1937, la première n'étant guère connue. On assure que le pouvoir germinatif d'un grain est limité à trois ans suivant les uns, et à cent suivant les autres. Les Anglais auraient été mystifiés. Ce sont les fellahs ou guides égyptiens qui cultivaient cette variété dans leur jardin, noircissaient, truquaient les grains et les vendaient très cher aux naïfs visiteurs des tombeaux pharaoniques.

D'un autre côté, ce fut un cabotinage effréné, une publicité tapageuse et hilarante en faveur de ce blé d'Egypte. On lui confèra toutes les vertus et même au-delà.

Ne saurait-on trouver, parmi ces divergences, un fond d'exactitude et de réalité ?

D'une part, on ne connaît pas la science des Égyptiens. D'autre part, on parle aujourd'hui de vie ralentie, prolongée, de survie végétale, de l'influence impressionnante des hormones, du magnétisme, des émanations des produits de momification et de bien d'autres conjectures non encore résolues. Dans le stade embryonnaire de cette partie de la science humaine, ne convient-il pas de réfréner l'incrédulité moqueuse pour s'en tenir à une prudente circonspection ? On saurait d'autant moins limiter les facultés germinatives du blé qu'aucun critérium vraiment scientifique n'existe à ce sujet. Des grains de blé découverts dans la citadelle de Metz, sous Louis XVI, y avaient été enfermés sous François Ier. Après trois cents ans, ces grains germèrent parfaitement.

Les grains remis à M. Sauvageot sont bien, en France, la source de tout le développement de ce blé, car on a perdu la trace des grains de M. Drouillard après 1855, ou du moins on n'a pu encore la retrouver.

Pourquoi ce blé Drouillard fut-il abandonné ? On peut supposer que

cette espèce, *très exigeante*, cultivée en terrains médiocres, a dégénéré pour voir ses épis se réduire à 60 grains comme on peut le constater aujourd'hui dans les mêmes circonstances. On ignorait à cette époque qu'il ne s'agissait pas de dégénérescence, mais de fluctuation et que, l'année suivante, ces grains semés en terrain excellent retrouveraient toute leur prodigieuse fécondité et multiplicité.

Le blé d'Egypte n'a jamais totalement disparu d'Europe et d'Asie : sa culture en Ukraine serait très répandue.

Trois épis de blé d'Egypte
Trois épis de blé Mottin rouge

On l'a retrouvé en Hollande et enfin son appellation de blé de Smyrne implique qu'il fut connu en Turquie et qu'il l'est sans doute encore actuellement.

A noter que Pline en parlait au premier siècle de notre ère. C'est donc un blé très ancien qui a été abandonné à diverses reprises.

II. — Son rendement

Depuis six ans nous cultivons ce blé dans le Rhône et l'Isère. Après deux années d'échec, grâce au concours de cultivateurs très expérimentés, nous avons obtenu un succès inespéré. En 1946, en Isère, sur 360 m. le grain semé à la volée rendit 55 pour 1. En 1947 : 60 pour 1, et à La Buisse (Isère), un cultivateur ayant ensemencé 350 m² avec un kilo, récolta 185 kilos.

En 1948, aux récentes moissons, dans cette région peu indiquée pour la culture des céréales, le blé d'Egypte a rapporté à Commelle, grâce au concours d'un petit cultivateur fort intelligent, 3.821 kilos à l'hectare. Le terrain n'avait pas été fumé. Sinon, les 4.000 kilos étaient dépassés .Le Mottin n'a pas excédé 1.500 kilos à l'hectare.

Nous dirons que dans cette région, où l'on semble ignorer le rôle essentiel de la chaux, depuis six ans que nous faisons des essais et expériences sans cesse modifiés, le blé d'Egypte peut rendre de 3.000 à 4.000 kilos à l'hectare, sans aucun soin spécial.

Que donnerait ce blé dans les régions fertiles de la Limagne, de la Beauce ? Il ne semble pas qu'une culture rationnelle et importante y ait été tentée par des cultivateurs spécialisés.

III. — Comportement de l'Administration

Les préposés du Ministère de l'Agriculture, saisis de la question, ont déclaré que ce blé, jadis cultivé dans le Massif Central et le Sud-Est de la France, avait été abandonné parce qu'il gelait, versait, mûrissait de façon échelonnée, subissait la rouille, contenait beaucoup de son et donnait une farine de mauvaise qualité. Que si nous avions obtenu un grand rendement, c'était dû au fait que les terrains avaient été de petites surfaces traitées en culture jardinière et qu'avec toute autre variété nous aurions obtenu autant si ce n'est plus...

En fait, le hasard ne nous a jamais fait rencontrer ce blé, ni dans le Massif Central, ni dans le Sud-Est, notre région, du moins depuis un bon demi-siècle. Nous ne connaissons malheureusement pas de centenaires qui eussent pu témoigner du contraire !

Dans l'Isère (canton de St-Jean-de-Bournay), pays dénommé « terres froides », nous n'avons pas vu de parcelles de ce blé atteintes par la gelée durant le rude hiver 1946-1947. Si certains champs ont gelé ailleurs, là aussi les autres subirent le même désastre.

La verse des tiges se produit lorsqu'on exagère la dose d'engrais azoté ou lorsqu'on emploie une fumure mal équilibrée. Evidemment, la lourdeur de ces épis monstrueux fait s'incliner les tiges, c'est naturel. Dans un terre trop riche (Limagne) la verse est à redouter. Pour l'éviter, il convient de forcer la dose d'engrais phosphatés et de diminuer celle des engrais azotés. En tout cas, cette année 1948, dans le Rhône et l'Isère, nous avons vu maints champs de blé versés et, comme par hasard, pas un seul de blé d'Egypte !

Enfin, dans tous les essais effectués par nos amis depuis cinq ans, on a précisément évité d'apporter un soin spécial à cette culture.

On a semé, soit à la volée, soit en raies, comme on sème tous les blés, après les fumures et façons d'usage, sans aucun jardinage.

Quant à l'analyse de la farine, elle s'est révélée d'une très honnête composition et d'une bonne moyenne. Le docteur Sauvageot estime que le pain en provenant est très revitalisant. La grossièreté apparente de la farine ne signifie pas grand'chose.

Au surplus, voici l'analyse de la valeur boulangère du blé d'Egypte faite par M. Nottin, directeur de technologie à l'Institut national de la recherche agronomique :

Echantillon récolté dans l'Isère en 1947 :

Poids de l'hectolitre	74,1
Poids de 100 grains	41,2 gr.
Humidité	12.32 %
Cendres % sec	1,90
Matières azotées % sec	9,45

Sur farine extraite au taux de 46,7 p. 100 :

Gluten % sec	9,76
Hydratation du Gluten	66
Extensimètre : P	38
— C	15,2
Rapport P/G	2,3
Pression de rupture	7
Pression d'équilibre	7
W	53

Un ingénieur de la Direction des Services agricoles, professeur d'agriculture, commente cette analyse de la façon suivante :

« On peut remarquer que les coefficients G et W sont très normaux pour la région envisagée. Ils ne sont pas très inférieurs (bien au contraire) à ceux des diverses variétés cultivées dans la région. Les comptes rendus fournis avant la guerre par le Centre d'expérimentation de la valeur boulangère des blés de Crest (Drôme), donc dans une région très voisine, donnaient des chiffres très voisins. Le blé d'Egypte s'est donc comporté comme tous les autres. M. Geoffroy, dans son ouvrage « Le blé, la farine, le pain », fait remarquer que la région du Sud-Est donne régulièrement chaque année *des blés avec des W de 40 environ.* »

N'oublions pas que nous sommes dans le Rhône et l'Isère !

Un meunier de Nantes, qui a fait des essais, a obtenu 82,30 % de farine, 17,70 de remoulage, 1,60 % de son, alors que les blés ordinaires lui ont donné de 14 à 20 % de son ! Pour un peu on manquerait de son...

IV. — Modalités de culture

Après cinq ans de divulgation de la fécondité du blé d'Egypte (Poulard, variété Miracle mal définie) et après de multiples essais de culture, nous recueillons des remerciements d'un enthousiasme dithyrambique de la part de ceux qui ont réussi et, en même temps, l'expression de désappointement de ceux à qui la chance n'a pas souri.

Nous avons nous-même échoué deux années durant, d'une façon presque totale, puis le succès a suivi pas à pas nos efforts d'application, d'observation, d'expérience, toujours modifiés.

Nous ne pouvons mieux faire que répéter une fois de plus que la culture de *ce blé nécessite beaucoup d'attention,* de soins, et que la routine lui est fatale.

En premier lieu, choisir un terrain excellent, bien ameubli, riche en humus organique, profond, et dont le sous-sol apparaisse légèrement humide.

Ce blé est exigeant, hypersensible. La fumure demande, par hectare, comme d'ailleurs la plupart des froments, environ 120 kilos d'azote, 150 kilos de potasse, 80 kilos d'acide phosphoritue, outre la chaux.

Dans le fumier de ferme la plus grande partie de ces éléments sont réunis. Suivant les terrains, il s'agit d'ajouter, sous forme d'engrais chimiques complémentaires, ce qui manque en acide phosphorique, potasse, azote et chaux, cette dernière ayant surtout un rôle d'intermédiaire, pour permettre aux plantes d'assimiler les principes fertilisants.

Il convient tout d'abord d'enfouir ou répandre les éléments organiques : fumier, gadoue, terrain, purin, à raison de 25 à 30 tonnes par hectare. Toutefois, si l'on enfouit des engrais verts (trèfle, luzerne, vesce), le fumier ne s'impose pas, mais il faut compléter les éléments manquants ou insuffisants par des engrais chimiques, qui seront le phosphate, la potasse, l'azote dans telle proportion que réclame chaque terrain en particulier.

A noter que l'azote favorise la végétation herbacée, le phosphate la robustesse, la résistance des tiges (retenons bien ceci pour le blé d'Egypte), la potasse, la formation des grains.

On met ces engrais au moment du labour, mais il est bien préférable de ne répandre l'azote qu'au printemps, avant le hersage ou binage du blé, sous forme de nitrate de chaux. Sur un terrain trop riche, trop fort, on modère cet épandage de nitrate de chaux. Dans ce même cas, on accroît la dose de phosphate au moment du labour afin de fortifier les tiges et de combattre la verse. Cette mesure est essentielle dans la culture du blé d'Egypte.

Tous les trois ans, il y a lieu de chauler le terrain. Nous insistons sur cette pratique. C'est la base de la culture. *Sans chaux, pas de fertilisation, quelle que soit la quantité d'engrais répandus.* Mais, par contre, *chauler sans fumer c'est tuer le terrain.*

On sème le blé d'Egypte à la volée ou en raies.

L'ensemencement *au début de septembre* est *essentiel, fondamental,* pour préserver ce blé de la rouille et lui donner le temps nécessaire à son développement de tallage avant les froids. La plante, évoluée, fortifiée avant l'hiver, se défend mieux contre la maladie.

On a soutenu que son tallage abondant était dû uniquement à la culture en ligne. C'est inexact, car, même semé à la volée, il talle à 12 ou 15 tiges par grain contre 3 à 6 pour les autres blés. En culture espacée, on l'a vu taller au-dessus de 100. Tout ceci dépend, bien entendu, de la façon dont il est traité.

1° *A la volée.* — Il faut herser et rouler après le semis. Certains assurent qu'il est préférable de laisser la terre avec ses petites mottes qui protègent le sol contre l'agglutination sur laquelle l'eau ruisselle et

colmate Ces mottes retiennent aussi la neige préservatrice des gelées. C'est exact et recommandable pour beaucoup de champs.

Au printemps, on herse, répand le nitrate et roule vigoureusement.

2° *En raies*. — Nous donnons la préférence à cette méthode, très nettement. On espace les raies de 0 m. 30 à 0 m. 50 entre elles. On sème un grain de blé tous les 8 à 10 centimètres. A l'apparition du premier nœud de tallage, on passe la bineuse de façon à chausser les plants. Au printemps, un second passage de la bineuse, après l'épandage du nitrate, confère à la culture les avantages de la méthode sarclée-buttée, sans nécessiter une main-d'œuvre importante. On peut encore démarier les plants lorsqu'ils forment une touffe, vers mars-avril, et les repiquer ailleurs. C'est un surcroît de travail que tout le monde ne peut s'imposer, aussi n'insisterons-nous pas, surtout dans nos régions, où la polyculture exige des efforts dispersés.

Si les champs sont envahis par les mauvaises herbes, il est recommandé, nous assure-t-on, de désherber la seconde quinzaine d'avril, avec des hormones destructives.

Beaucoup de parcelles ensemencées avec du blé d'Egypte présentent des épis simples au lieu d'épis composés et ramifiés. Cela ne doit pas être. Ou bien le sol est inapte, insuffisant, ou la fumure est incomplète, mal équilibrée, ou les semailles ont été tardives. Dans l'un ou l'autre de ces cas, surtout ne pas persister, mais changer radicalement de terrain ou de méthode culturale.

On a suggéré de mélanger ce blé avec les blés classiques afin que sa paille raide tienne l'autre en cas de verse. Cette assertion dénote une ignorance totale de la question. Outre que ce blé dépasse en hauteur la plupart des blés classiques, sa maturité se produit de dix à quinze jours après celle des dits blés. On voit d'ici ce qui résulterait de ce mélange au moment de la moisson !

V. — Résumé et Conclusions

Le blé d'Egypte a été abandonné plusieurs fois au cours des âges parce que, transporté loin de son habitat d'origine, il est difficile à cultiver, nécessite un choix de terrain, un mode de culture, d'engrais, opposé à la routine endémique de beaucoup de ruraux, si acharnés pour la plupart au travail traditionnaliste, mais généralement peu doués d'observation scientifique ou, mieux, d'observation tout court.

Il semble bien que ce soit là l'explication de cette sorte de mystère dont s'entoure ce blé qui, en définitive, demeure le plus ancien, le plus classique. Mécontent de sa transplantation loin du Nil, il se venge de la profanation infligée en s'entourant, chez nous, pauvres modernes, d'oracles sybillins plus ou moins grotesques, d'appellations évocatrices telles que Osiris, Miracle, Pharaons, et d'échecs dans sa culture !

Avec ou sans le concours des tombeaux pharaoniques, il sort d'Egypte et semble vivement le regretter.

Nous concluons en répétant que le blé d'Egypte est d'un rendement étonnant, d'une fécondité prodigieuse.

Tous les terrains ne lui conviennent pas. Chacun doit donc étudier sa

terre, se rendre compte de sa composition, puis procéder à cette culture avec intelligence réfléchie et une constante observation.

Débuter en semant de très petites surfaces que l'on surveillera plus aisément. Ne pas s'arrêter aux conseils, avis et sornettes de tous ceux qui assurent bien connaître ce mode de culture.

Enfin, visiter le plus possible les champs ensemencés, surtout au moment de l'épiage et les comparer entre eux.

Puissent nos efforts de six années avoir servi à procurer un peu de blé au pays. C'est là le seul vœu que nous formons.

Nous prions enfin qu'on s'abstienne de toute correspondance à ce sujet, le temps matériel de répondre nous faisant totalement défaut.

A. Franchet.

FIN ET BILAN DE LA REVUE JURISPRUDENTIELLE

RELATIVE A LA SITUATION DES ÉTRANGERS VIS-A-VIS DU STATUT DES BAUX RURAUX

Nous terminerons aujourd'hui nos citations de décisions jurisprudentielles en donnant divers exemples de jugements accordant le bénéfice du Statut à des preneurs belge, polonais et suisse.

Relativement à un preneur de nationalité belge, nous connaissons un jugement curieux rendu par le Tribunal paritaire d'arrondissement de Valenciennes, le 29 décembre 1947. Duroisoy, belge de naissance, cultivateur à Roisin, avait son exploitation principale en Belgique et louait en France une terre dépendant de cette exploitation. Etait-il en droit de bénéficier du renouvellement de son bail par application des dispositions du Statut ? Le bailleur français faisait état que « si l'on devait admettre que le cultivateur belge qui exploite en France pouvait demander le renouvellement d'un bail rural, par contre, le belge qui, comme Durousoy, a son activité principale en Belgique, serait mal venu à exciper à son profit les dispositions de la loi française, qui ne lui seraient point applicables, au prétexte que le législateur français n'aurait entendu accorder pareils avantages qu'aux fermiers susceptibles d'apporter leur aide à la seule économie française ».

Le Tribunal ne devait point retenir cette argumentation, et il décidait que « pareille interprétation se heurte aux dispositions formelles de la convention franco-belge du 6 octobre 1927, interprétée par l'accord des 16 et 24 avril 1934, qui décide notamment que les sujets belges peuvent invoquer en France, comme les Français eux-mêmes, le bénéfice de toutes les dispositions s'appliquant aux baux ».

Nous connaissons aussi un jugement du Tribunal paritaire d'arrondissement d'Issoudun qui accorde de la même manière à un sujet polonais le bénéfice du Statut. Voici les attendus de ce jugement :

« L'article 61 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946, suivant lequel les preneurs de nationalité étrangère ne bénéficient du Statut des baux que s'ils remplissent certaines conditions, réserve nécessairement le cas où ils sont dispensés de ces

conditions par une convention internationale ; telle est la portée de la convention franco-polonaise du 22 mai 1937, aux termes de laquelle les ressortissants de chacune des parties contractantes jouissent sur le territoire de l'autre partie du traitement de la nation la plus favorisée, en ce qui concerne notamment la location de tous biens meubles et immeubles. En raison de la généralité des termes employés par ses auteurs, la dite convention, qui a été publiée et mise en application sur la proposition du Président du Conseil et de plusieurs Ministres, parmi lesquels figure celui de l'Agriculture, s'applique aux baux ruraux, nonobstant sa qualification de traité de commerce et de navigation. »

Pour terminer, nous signalerons enfin une décision de la Commission paritaire cantonale de Belfort qui autorise à bénéficier du Statut un ressortissant suisse :

« L'acte dit loi du 28 mai 1947, dont la nullité n'a pas été prononcée, dispose que, nonobstant toutes dispositions restrictives, les lois de droit commun ou d'exception relatives aux baux à ferme peuvent être invoquées par les étrangers assimilés aux nationaux. Par suite, le traité d'établissement du 28 février 1882 entre la France et la Suisse, assimilant les ressortissants de ces pays aux nationaux quant à l'application des lois sur les loyers, le bénéfice de l'ordonnance du 17 octobre 1945 et de la loi du 13 avril 1946 peut être demandé par un fermier de nationalité suisse. »

Quel bilan allons-nous pouvoir établir au terme de ce vaste tour d'horizon de jurisprudence ?

Il faut tout d'abord mettre à part le cas des preneurs espagnols. Les deux jugements que nous avons rapporté dans un de nos précédents articles concluent de la même façon et font une interprétation correcte de la loi. En effet, il n'y a pas, entre France et Espagne, réciprocité législative, ni convention diplomatique en dispensant. Donc, sans hésitation aucune, on doit refuser l'assimilation de l'Espagnol au Français (du moins en matière de métayage).

On notera aussi que le Tribunal civil de Montron a refusé de faire rentrer le métayage dans le cadre d'application de la loi du 28 mai 1943 ; qui ne parle que de « baux à loyer et de baux à ferme ». L'interprétation est sans doute correcte ; mais, agir ainsi, c'est quitter le terrain des principes pour risquer de glisser dans celui de la vaine querelle de mots.

Ces deux remarques préliminaires étant faites, on peut, en gros, classer comme il suit les arguments pour ou contre l'assimilation mis en avant par les tribunaux.

On doit refuser l'admission des étrangers parce que :

1° Le Statut crée des droits exceptionnels (préemption, renouvellement, etc...) qu'il a voulu réserver aux seuls preneurs ayant de solides attaches avec le sol français. La législation nouvelle n'a pas tant été promulguée en faveur des preneurs en tant que tels, que pour favoriser et protéger l'économie agricole française ;

2° Le législateur a tout pouvoir vis-à-vis des lois antérieures ; pour le moins, le législateur futur ne peut être lié pour l'avenir par une loi antérieure d'ordre interprétatif. De plus, la loi de 1943 n'ayant pas été citée

au cours des débats l'article 61 contient l'essentiel et la volonté formelle du législateur à l'égard de la situation des étrangers.

Par contre, les Tribunaux qui ont admis l'assimilation du ressortissant étranger au national ne font guère qu'insister sur l'existence d'une convention d'établissement qui, suivant la loi de 1943, dispenserait de toute réciprocité législative. Un vrai chef-d'œuvre de motivation favorable est trouvé dans le jugement rendu par le Tribunal de Monclar-d'Agenais, que l'on peut ainsi résumer :

L'article 61 n'exclut pas formellement les étrangers titulaires de conventions diplomatiques, car le législateur ne l'a pas dit. L'interprétation législative donnée par la loi de 1943 continue à s'imposer : en effet, les accords interprétatifs des traités que les Tribunaux disaient ne pas viser les loyers sont déclarés par la loi les viser. Donc, cette loi de 1943 a créé un droit nouveau : elle demeure. La Cour de cassation, en déclarant que cette loi était interprétative de décisions antérieures, n'a jamais déclaré qu'il y avait obstacle à son application postérieure. Donc sa jurisprudence coïncide avec la portée rationnelle de la loi de 1943.

Les avis des tribunaux ne peuvent différer davantage ! Les arguments de caractère plus ou moins juridique, voire d'ordre plus ou moins... sentimental, paraissent se balancer. Mais un événement nouveau est intervenu, que nous examinerons dans notre prochain article : l'intervention de la Cour de Cassation.

Roger MONTAGNE.

Le mouvement des vins en novembre

(en hl.)

	METROPOLE	ALGERIE
I. *Quantités sorties des chais*		
Pendant le mois de novembre.....	2.584.927	1.364.203
Depuis le début de la campagne 1948-49.	7.790.742	5.145.186
Dans la période correspondante 1947-48.	8.242.202	3.574.024
II. *Consommation taxée*		
Pendant le mois de novembre.....	2.802.842	78.687
Depuis le début de la campagne 1948-49.	8.667.920	254·703
Dans la période correspondante 1947-48.	7.503.430	412.629
III. *Stock commercial*		
Campagne en cours.....	8.419.827	2.277.427
Campagne précédente.....	7.900.889	2.245.619

QUESTIONS DIVERSES

Il y a du nouveau en Hongrie !

Selon le grand quotidien « *Magyar Nemzet* » (La Nation hongroise) du 23 novembre 1948, un décret gouvernemental a bloqué tous les vins se trouvant auprès des propriétaires, commerçants et distributeurs, et chaque détenteur de vin est forcé de déclarer les quantités qui se trouvent

chez lui dans les trois jours. Ce ne sont que les quantités inférieures à cinq litres qui sont exemptes de ces mesures. Le Monopol des vins étatiste (ABOFORT) fixera dorénavant le prix du vin et donnera les permis pour le transport de vin pour quantités supérieures à cinq litres. On ne peut pas encore bien estimer quelles conséquences aura cette ordonnance autoritaire contre laquelle — bien entendu — il n'y a pas d'opposition dans une démocratie populaire.

Il paraît cependant qu'il y avait déjà quelque chose dans l'air, car le prix des vins en Hongrie a sensiblement baissé depuis les vendanges. Selon le seul journal vinicole hongrois qui paraît deux fois par mois, intitulé : « Le vin et les fruits hongrois », la demande pour du vin nouveau était assez réduite et les prix de vente pratiqués étaient, selon contrée et qualité, de Florins hongrois 1,60 à 3,50 le litre, donc à peu près la moitié des prix de l'année passée. Il faut aussi remarquer que, selon les cours publiés dans les quotidiens autrichiens, les banknotes hongrois, au marché libre de Zurich, cotèrent ces derniers jours, environ Francs suisses 12 pour 100 Florins, pendant que, il y a une année, ces banknotes étaient cotés de Francs 20 à 25. Aux journaux hongrois il n'est pas permis de publier les cours de Zurich, seulement le cours officiel de la Banque nationale hongroise, voire Francs suisses 36 pour 100 Florins hongrois.

Les vendanges étaient, en ce qui concerne la quantité, plus satisfaisantes que l'année passée et on escompte une production de 3 à 3 millions et demi d'hectos, contre environ 2 millions d'hectos en 1947. La surface plantée est de 220.000 hectares.

André Teleki.

—«o»—

Les détaillants font la cherté

Au sujet de la consommation des fruits par les Parisiens, nous écrivions le 7 septembre 1947 dans *Le Progrès agricole et viticole* :

« Il semble que la masse des consommateurs n'a pas un goût si démesuré pour les primeurs acides et qui coûtent si cher. Ce seraient les détaillants qui, aux Halles, délaisseraient les fruits devenant bon marché en pleine saison pour gagner davantage sur un cageot de fruits en primeurs. »

Ceci vient d'être confirmé par une expérience d'une Coopérative de producteurs de l'Yonne. Son Président arrive à Paris avec un camion de pommes à couteau, pommes de terre, oignons, etc..., et se présente chez des fruitiers détaillants.

Il offre à 45 francs rendu les pommes affichées 110 francs le kilos, espérant du reste que les détaillants pourront baisser le prix de vente sans sacrifier sur leur bénéfice puisque le bas prix favorisera la consommation.

Les fruitiers répondirent qu'ils préféraient se fournir aux Halles comme d'habitude !

En 1902, alors que le prix du vin était descendu à 2 francs l'hectolitre, nous avions adressé de Narbonne, à un parent débitant à Paris,

un échantillon gratuit consistant en un fût de 50 litres d'Aramon de plaine.

Réponse : « J'ai mis ton vin en bouteilles (!). Je le vend comme « piccolo ». Mais j'ai mes fournisseurs habituels à Bercy qui prennent mes commandes et me livrent sans dérangement ».

Il voulait sans doute ne pas avoir à correspondre ni surtout retourner des fûts !

On voit combien il est difficile de supprimer les intermédiaires.

Dans le cas des fruits, *Le Monde Paysan* du 15 novembre 1948 suppose que les courtiers ou grossistes font chaque jour quelques affaires à un prix maximum, mais vendent la masse moins cher et facturent ce dernier prix aux expéditeurs. Et aussi que les détaillants redoutent le contrôle des producteurs.

De plus, les Halles ne s'intéressent qu'aux gros lots homogènes, par tonne, de sorte que le producteur de quelques centaines de kilogrammes d'une variété de fruits ne peut trouver de débouchés.

Ainsi d'excellentes pommes vont à la cidrerie et les citadins continuent à payer trois fois le prix auquel elles seraient abandonnées au verger après triage.

Pierre LARUE,
Ingénieur agronome.

—«o»—

Réouverture d'une mine de cuivre

Tout ce qui touche le sulfate de cuivre intéresse la viticulture. On vient de remettre en exploitation la mine de Charrier, à Laprugue, sur les confins des départements de la Loire et de l'Allier, gisement qui avait été déjà travaillé entre 1870 et 1880, mais qui était à peu près complètement délaissé depuis.

On y produit déjà journellement 1.500 kgr. de concentrés de cuivre à 30 %, ainsi qu'un tonnage sensiblement égal de concentrés d'étain, qui sera incessamment doublé. Pour le moment, ces minerais cuivreux vont à l'exportation, mais on projette de s'en servir uniquement pour la fabrication du sulfate de cuivre.

Il n'y aura jamais assez de centres producteurs en France de cette précieuse substance pour que ne se reproduise jamais la pénurie désastreuse que le vignoble a subi pendant la guerre.

V. C.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

La protection contre les dégâts du gibier. — En dépit d'expériences concluantes, de nombreux cultivateurs doutent encore de l'efficacité de la clôture électrique pour la protection des récoltes contre les dégâts du gibier.

Aussi, pour démontrer l'efficacité de ce procédé récent pour la protection des cultures, le Centre de propagande et de vulgarisation de la clôture électrique propose de faire gratuitement des installations d'essais chez tous les cultivateurs qui voudront bien lui en faire la demande, sans engagement de leur part.

Les électrificateurs seront posés par des spécialistes et les champs désignés par les cultivateurs seront protégés contre les dégâts du gibier par la clôture électrique.

Nous pensons que cette initiative est de nature à remporter un très vif succès, et nous conseillons à nos lecteurs qui veulent tenter cette expérience de vouloir bien s'adresser au Centre de propagande et de vulgarisation de la clôture électrique, 64, avenue du Général Michel-Bizot, Paris (12me), où on leur fournira gratuitement à l'essai du matériel et des électrificateurs.

BULLETIN COMMERCIAL

Cours des Bois et Plants de vigne (à l'utilisation)

Communiqué par l'I. C. P.

Marché de Montpellier du 8 décembre 1948 :

Plants racinés (l'unité) : Riparia Gloire : 8 à 9 ; Rup. du Lot : 7,50 à 8,50 ; 3309 : 7 à 7,50 ; 101-14 et 3306 : 8 à 9 ; 420 A : 15 à 16 ; 161-49 et 34 E.M. : 23 à 25 ; 5 BB, 31 R et 8 B : 21 à 23 ; 99 R : 25 à 26 ; 26 à 27 ; 44-53 : 24 à 25 ; 1616, 216-3 : 17 à 18 ; 1202 ARG 9, 93-5 : 7,50 à 8,50 ; Jacquez : 10 à 12 ; 7053 : 12 à 13 ; 71-20 : 7 à 8 ; 12-375 : 16 à 17 ; 18.315 : 18 à 19 (selon quantités).

Boutures greffables : Incôté :

Boutures pépinières : Incoté.

Marché de Béziers du 10 décembre 1948 :

Prix de la semaine passée largement maintenus. Marché bien approvisionné. Affaires de détail, mais pas de fortes livraisons.

Marché de Montpellier du 14 décembre 1948 :

Plants racinés (l'unité) : Riparia Gloire : 7 à 8 ; Rup. du Lot : 7,50 à 8 ; 3309 : 7 ; 101-14 et 3306 : 8 à 9 ; 420 A : 15 à 16 ; 161-49 et 34 E. M. : 23 à 25 ; 5 BB, 31 R et 8 B : 21 à 23 ; 99 R : 26 à 27 ; 110 R et 57 R : 26 à 27 ; 41 B et 333 : 26 à 27 ; 44-53 : 24 à 25 ; 1616, 216-3 : 17 à 18 ; 1202 ARG 9, 93-5 : 7 à 8 ; Jacquez : 10 à 11 ; 7053 : 10 à 11 ; 71-20 : 7 à 8 ; 12.375 : 16 à 17 ; 18.315 : 19 à 20 (selon quantités).

Boutures greffables : Incôté :

Boutures pépinières : Incoté.

Marché des vins

Le marché des vins est toujours au point mort. Les rares cotes connues sont les suivantes :

MÉTROPOLE. — Aude : Carcassonne : 8 à 10°5 : 370 à 390 fr.

Bouches-du-Rhône : Arles : 7°5 à 10° : 360 à 390 fr.

Gironde : Bordeaux : Vins rouges 4.000 le degré tonneau ; Vins blancs : 3.800 à 4.000 fr. le degré tonneau.

Hérault : Montpellier : Vins ordinaires, 8° à 9° : 355 à 385 fr. ; Vins complets, 8° à 10° : 370 à 400 fr.

ALGÉRIE. — Alger : 10° à 12° : 360 à 420 fr. — Oran : 400 à 440 fr.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

TABLE DES AUTEURS

A

Alabouvette (L.). — Plantes fourragères nouvelles, p. 197.

Aubanel (Mlle G.). — Remarques sur la biologie de la Cochenille ronde du poirier, p. 309.

B

G. B. — Légion d'honneur, p. 125.

Baillaux d'Estivaux (L.). — Le cupro-sulfite de cuivre, anticryptogamique permanent pour la vigne, p. 230.

Berville (P.). — Le problème du Capnode en Provence, p. 12.

Bessil (J.). — Groupement des propriétaires de vignobles sinistrés de guerre établis dans les sables du littoral méditerranéen, p. 37.

Bibliographie.

Le guide pratique de mécanique, p. 27. — La route du vin en Gironde, par P. J. Lacoste, p. 28. — Raisins et fruits de France, p. 28. — Le reboisement par les particuliers, par P. Dutilloy et G. de la Serre, p. 29. — Revue de législation agricole, p. 29, 242. — Nouvelle table de composition chimique des aliments, par J. Péruchon (aux annonces). — Revue paysanne de droit rural (annonces), p. 113, 174, 241. — Hilgardia, University of California, Berkeley (U.S.A.), p. 241. — L'industrie française des engrais composés. Son évolution. Son avenir, par le prof. Gallayx Pierre (annonces). — Bulletin de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie (annonces). — Annali della sperimentazione agraria. — La Revue française de l'élite, nos 31, 32, 33, 34, 35. — Publications concernant la coopération agricole, p. 89. — Les fruits à pépins, par V. A. Evreinoff, p. 90. — Comment déterminer la fumure des plantes cultivées, par L. Soubiès, R. Gadet et Paul Maury, p. 90. — Enquête sur l'emploi des engrais dans la région Toulousaine, p. 90. — Souvenirs de 1907 (annonces), nos 33, 34, 35. — Observations pédologiques sur quelques sols des environs de Bourges (Cher), nos 33, 34, 35. — Revue de législation agricoles, nos 33, 34 et 35. — Impôts agricoles, mêmes numéros. — Phytoma (annonces), nos 29, 30. — The College of agriculture. University of California, Berkeley (annonces), nos 29, 30. — L'expertise grêle, par Faure René (annonces), nos 29, 30. — Le nouveau régime des baux ruraux, etc., par R. Delobel, R. Marie-Cardine et B. Fortin (annonces), nos 29, 30. — Acclimatation des cépages européens en Turquie, par Marcel Biron. — Les fondements doctrinaux de la coopération, de la mutualité et du Crédit agricole, par Jules Milhau. — Compte rendu des premières journées de la Pépinière française, p. 174. — Revue paysanne de droit rural, p. 174. — Annali delle sperimentazione agraria, p. 174. — Elevage moderne et industriel du lapin, par L. Brechemin et J. Ponsard, p. 195. — Le jus de fruit dans le monde, p. 217. Revue paysanne de droit rural, p. 217. — Hilgardia, p. 241. — Revue de législation agricole, p. 242. — Raisins et fruits de France, no 16, p. 242. — Revue française, p. 269. — Contribution à l'étude biochimique de la maturation du raisin et de la composition des vins, par E. Peynaud, p. 270 Pour une amélioration de l'industrie du jus de raisin, par E. Nègre, J. P. Affre et M. Marchal, p. 271. — Hilgardia, p. 271. — Les mémoires d'un sanglier, par Franck Hardy, p. 296. — Précis de législation des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, par M. Bréjoux et J. Blaquière, p. 297. — Une leçon sur les engrais composés, par Pierre Gallayx, p. 298. — Revue de législation agricole, p. 298. — Flore des environs immédiats de Montpellier, par G. Kuhnholtz-Lordat et G. Blanchet, p. 318. — Escrit sur le vin, la vigne et autres gentillesses procédantes du raisin, par Olivier de Serres, p. 319. — Les rosiers, p. H. Fuchs. — Revue française. — — Ouvrages reçus (annonces). — L'alimentation du bétail, par la méthode des équivalents étrangers. — Reconstitution du vignoble. — Production laitère. — La Revue de l'élevage. — L'atelier à la ferme et l'organisation du travail, par J. Piel-Desruisseaux (aux annonces).

Bonnet (Adrien). — Un cépage méritant mal connu : l'Aubun, p. 203.

Branas (J.). — Plants d'élite et sélection, p. 31. — Remise à fruit des vignes gelées en hiver, p. 36, 92. — Enquête sur le mildiou 1948. — A l'Académie d'agriculture, p. 91. — Règlement technique ; Etablissements et pro-

ducteurs agréés pour la production et le commerce des bois et plants de vigne (sélectionné classe élite), p. 94. — Une sorte de fixisme, p. 145. — Recherches sur la dégénérescence de la vigne, p. 180. — Le 161-49 C et quelques autres sujets, p. 219. — La vigne et les hormones, p. 220. — Le 7053 S. et le Rupestris du Lot, p. 220. — Le sel, p. 221. — Les vendanges d'hybrides et les coopératives, p. 221. — Syndicat d'hybrideurs, p. 222. — Congrès des pépiniéristes viticulteurs, p. 222. — Plants d'élite, p. 246. — Porte-greffes, hybrides et affinités, p. 273. — Mildiou dans la Drôme, p. 276. — Sur la longueur des tiges, p. 277. — Du prix de revient, p. 341. — Encore le 57 R., p. 343. — Sur les poudres cuprique, p. 344.

Buchet (G.). — Nécrologie : Paul Degrully, p. 119. — Allocution prononcée aux obsèques de Paul Degrully, p. 120.

C

Carles (Raymond). — Le tracteur vigneron doit être à chenilles, p. 16.

V. C. — Une tourbière agricole dans l'Aude, p. 88. — Tourbes et lignites en voie de devenir une matière première agricole, p. 210. — Le marc de raisin source d'alccol et de tartrate, p. 211. — Quelques mots sur l'acide sulfurique. — La nicotine, p. 236. — Les travaux de la Compagnie nationale du Rhône, p. 264. — Fabrication des phosphates assimilables sans acide sulfurique, p. 293. —Les ordures ménagères et l'élevage des porcs, p. 293. — Une mine de méthanol de synthèse dans l'Aveyron, p. 318. — Les gaz naturels de Saint-Gaudens, p. 337. Réouverture d'une mine de cuivre, p. 361.

Couturier (A.). — Les noctuelles de la vigne en Alsace, p. 289. — Biologie de *Baris, Laticollis* Marsh et moyens de lutte en Alsace, p. 333.

Cubaynes (G.). — La démonstration d'arrachage mécanique des pommes de terre à Villelaure (Vaucluse), p. 112.

Cuisance (P.). — La lutte contre les hannetons et les vers blancs, p. 238.

Cusson (Jacques). — L'insémination artificielle en Loir-et-Cher, p. 87.

D

Dalmasso (G.). — Le contrôle de la maturité des raisins de table, p. 223.

Degrully (Paul). — Le grappillage, p. 123.

P. D. — La grêle, p. 99.

E.D. — Nécrologie : Pierre Benet, p. 99. — A la C. G. V. M. — M. Denoyés, p. 280. — Mouvement des vins en octobre, p. 323.

Denamur et Gouvernet (R.). — Possibilités de culture de riz en France, p. 126, 149.

La Direction. — Avis à nos lecteurs, p. 301.

Desflassieux (A.). — Raisins de table, p. 159.

F

Favard (P.). — A propos des grillons de Bordeaux, p. 15. — Lutte contre les animaux souterrains nuisibles, p. 136. — Dégâts anormaux d'un charançon de la luzerne, p. 209.

Franchet (A.). — Qu'est-ce que le blé d'Egypte ?, p. 353.

G

Gouvernet (R.). — Voir Denamur et Gouvernet.

K

K.-L. (G.). — Le cuivre, la vigne et le court-noué, p. 209.

Kosinsky (Victor) et Kasza (Denis). — Les problèmes techniques actuels des vignobles hongrois, p. 8 et 45.

Krimbas (B.) et Marcout (P.). — Ampélographie hellénique, p. 69, 99, 130.

L

Lagaude (V.). — De l'économie en toute chose, p. 168. — Difficultés de lutte contre le charbon du blé, p. 280.

Lacombe (Roger). Enquête sur le tracteur vigneron. Conclusions, p. 175. — Chronique du Machinisme, p. 245. — Fumure au pal injecteur, p. 349.

Larue (Pierre). — Cépages des antipodes, p. 25. — La vigne en Georgie, p. 54. — Fermentation sous pressoir, p. 114. — Dans le bassin du Mississipi le vin... sous-produit, p. 140. — Glanage 1948, p. 149. — Vers la tonnellerie métallique, p. 170. — Vers le coefficient 200, p. 192. — Antiseptique pour pieux, p. 211. — Poudrage par fusée, p. 236. — Troupeaux sans mâle, p. 266. — Le vin fermenté sous pression, p. 267 — Modernistes ruraux, p. 291. — Traitement des graines de betteraves, p. 313. — Vino santo, p. 336. — Les détaillants font la cherté, p. 363.

R. L. et Raymond Carles. — Enquête sur la motorisation du vignoble, p. 16. — Le tracteur vigneron doit être à chenille, p. 16.

R. L. et Honoré de Rascas. — Enquête sur le tracteur vigneron, p. 61.

R. L. et F. De Chabert. — Enquête sur le tracteur vigneron, p. 104.

R. L. et Michel Vidal. — Enquête sur le tracteur vigneron, p. 104.

Levadoux (L.). — Note sur la Viticulture du département de la Corse, p. 250.

Laurens (Roger-Paul). — Mildiou 1948, p. 228.

M

Mauron (Paul). — L'équilibre de la fumure, p. 304.

Miallet (A.). — A propos de la culture du riz, p. 42.

Montagne (Roger). — Le statut du fermage et du métayage et les ressortissants étrangers, p. 260. — Quelle est l'attitude des Tribunaux ? Admettent-ils ou non les étrangers à bénéficier du Statut de fermage et du métayage ?, p. 286. — Exemples de jugements déniants à des preneurs étrangers le bénéfice du Statut des baux ruraux, en dehors des cas prévus par l'article 61. — Jugements accordant le bénéfice du Statut des baux ruraux à des preneurs étrangers, en dehors des cas prévus par l'article 61, p. 329. — Fin et bilan de la revue jurisprudentielle relative à la situation des étrangers vis-à-vis du Statut des baux ruraux, p. 360.

N

N. — M. Charles Brasart, Haut-Commissaire au ravitaillement, p. 323. — A l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, p. 344.

Nègre (Edouard). — Arrêts de la fermentation alcoolique en vinification, p. 3. — Principes fondamentaux de la vinification rationnelle, p. 64. — Retour au pain blanc ? Les levures, aliment complémentaire du pain, p. 199. — Sur la clarification des vins de pressoir continu, p. 301. — Vins piqués et conscience professionnelle, p. 321.

Nègre (Maurice). — Compte rendu d'essais effectués dans l'Aveyron, p. 324.

P

Pellegrin (V.). — Mortalité des cerisiers en Italie, p. 52.

Peruchon de Brochard (J.). — La vérification et l'homologation avant fabrication des formules d'aliments composés pour le bétail, p. 188.

R

Richard (W.) et Cairaschi (E. A.). — Une intéressante mise au point sur les cultures fruitières intensives, p. 81.

Rosella (E.). — Peut-on combattre efficacement le Capnode déjà à l'intérieur des arbres, p. 50. — Lorsque les arbres à noyaux se dessèchent en été, p. 78. — A propos de la mortalité des cerisiers en Italie... et ailleurs. Lorsque les arbres à noyaux meurent prématurément on accuse trop souvent le Capnode, p. 165. — La Carie du blé et les inconvénients des traitements par voie humide, p. 234. — Pour augmenter la résistance au Capnode, il faut soigner les arbres et choisir un bon porte-greffe, p. 262. — Le Capnodis menace les vergers d'arbres fruitiers à noyaux en Afrique du Nord, p. 283. — Réservez-vous comme semence des pommes de terre plantées tard en 1948, p. 311.

S

Sigala (A.). — La pluie artificielle, p. 19.

Suire (Jean). — Sur la capture des essaims sauvages, p. 110.

T

Teleki. — Il y a du nouveau en Hongrie, p. 362.

V

Vercier (L.). — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Messire Jean ; « Nec plus ultra » Meuris, p. 243-244. — Passe-Crassane ; Précoce de Trévoux, p. 299-300. — Sucrée de Montluçon ; Triomphe de Vienne, p. 339-340.

Vidal (Michel). — L'avis d'un constructeur, p. 107.

TABLE ANALYTIQUE ET DES MATIERES

A

Abeilles. — Sur la capture des essaims sauvages, p. 110. — Les abeilles fêtent le 500e numéro de leur revue, p. 111.

Académie d'Agriculture. — Election de membre étranger du professeur Basile Krimbas, p. 94.

Acide sulfurique. — Quelques mots sur l'acide sulfurique, p. 236. — Voir *Phosphates.*

Affinité. — Voir *Viticulture.*

Agriculture. — Plantes fourragères nouvelles, p. 197.

Alcools. — Voir *Lois et Décrets.*

Aliments composés. — La vérification et l'homologation avant fabrication des formules d'aliments composés pour le bétail, p. 188.

Ampélographie. — Ampélographie hellénique, p. 69, 99, 130.

Antiseptique. — Voir *Pieux.*

Appellation contrôlée. — Voir *Lois et Décrets.*

Arboriculteurs, p. 88.

Arbres à noyaux. — Voir *Entomologie.* — Lorsque les arbres à noyaux meurent prématurément, on accuse trop souvent le Capnode, p. 165.

Assemblées. — Quarante-deuxième Assemblée générale de la Fédération des Associations viticoles de France et d'Algérie, p. 89.

Assurances Sociales Agricoles. — Voir *Lois et Décrets.*

B

Baux à ferme. — Voir *Statut de fermage.*

Betteraves. — Traitement des graines de betteraves, p. 313.

Blé. — Prime d'encouragement à la récolte du blé, p. 143. — La carie du blé, p. 234. — Qu'est-ce que le blé d'Egypte ?, p. 353.

C

Cartes professionnelles. — Voir *Lois et Décrets.*

Capnode. — Voir *Entomologie.*

Cépages. — Cépages aux antipodes, p. 25.

Cerisiers. — Mortalité des cerisiers en Italie, p. 52. — A propos de la mortalité des cerisiers en Italie et ailleurs, p. 165.

C. G. V. M. — Le président Denoyés, p. 280.

Charbon. — Difficultés de la lutte contre le charbon du blé, p. 280.

Charançon. — Dégâts anormaux d'un charançon de la luzerne, p. 209.

Cherté. — Les détaillants font la cherté, p. 363.

Chronique juridique, p. 29, 118.

Clarification. — Voir *Œnologie.*

Cochenille ronde. — Voir *Entomologie.*

Coefficient. — Vers le coefficient 200, p. 192.

Collège. — Collège technique de Nîmes, p. 117.

Concours. — Concours agricole départemental et exposition. Foire d'Albi, p. 60. — Voir *Taureaux.*

Congrès. — IIIe Congrès national du raisin de table, p. 27. — Congrès pomologique de France, p. 88. — IIe Congrès national de la prune et du pruneau, p. 216. — Congrès des pépiniéristes viticulteurs, p. 222.

Contrôle sanitaire. — Voir *Lois et Décrets.*

Cuivre. — Le cuivre, la vigne et le court-noué, p. 209. — Réouverture d'une mine de cuivre, p. 364.

Cultures fruitières. — Une intéressante mise au point sur les cultures fruitières intensives, p. 81.

Culture. — Prix de revient, p. 341.

Cuprosulfite. — Le cuprosulfite de cuivre, p. 230.

Court-noué. — Voir *Cuivre.*

D

Dégénérescence infectieuse. — Voir *Viticulture.*

E

Ecoles. — Ecole d'arboriculture fruitière et d'agriculture de Fazanis (Tonneins), p. 27. — Ecole d'horticulture d'Objat, p. 27. — Cinquantenaire de l'Ecole supérieure d'Agriculture d'Angers, p. 59. — Ecole saisonnière de sériciculture d'Alès, p. 88. — Ecole de viticulture de Beaune, p. 143. — Examen d'entrée à l'Ecole d'agriculture et au Collège technique de Neuvic en 1948, p. 171. — Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, p. 344.

Economie. — De l'économie en toutes choses, p. 168.

Elevage. — Voir *Ordures.*

Entomologie. — Le problème du Capnode en Provence, p. 12. — A propos des grillons de Bordeaux, p. 15. — Peut-on combattre efficacement le Capnode déjà à l'intérieur des arbres, p. 50. — Lorsque les arbres à noyaux se dessèchent en été, attention au Capnode, mais d'autres causes peuvent intervenir, p. 78. — Pour augmenter la résistance au Capnode, il faut soigner les arbres et choisir un bon porte-greffe,

p. 262. — Le Capnode menace les vergers d'arbres fruitiers à noyaux en Afrique du Nord, p. 283. — Remarques sur la biologie de la Cochenille ronde du poirier, p. 309. — Lutte contre les animaux souterrains nuisibles, p. 136. — Lorsque les arbres à noyaux meurent prématurément on accuse trop souvent le Capnode, p. 165. — Journées de lutte contre les ennemis des cultures en Meurthe-et-Moselle, p. 171. — Biologie de *Baris Laticollis* Marsh et moyens de lutte en Alsace, p. 333.

F

Fédérations. — Voir *Assemblées.*

Fermentation. — Voir *Œnologie.*

Fisc. — Il faut se défendre contre le fisc, p. 240.

Fruits. — Voir *Poires.*

Fumure. — L'équilibre des fumures, p. 301. — Voir *Pal injecteur.*

G

Gibier. — La protection contre les dégâts du gibier, p. 364.

gaz naturels de Saint-Gaudens, p. 337. —

Graines. — Voir *Betteraves.*

Grappillage. — Le grappillage, p. 123.

Grillons. — Voir *Entomologie.*

Glanage. — Glanage 1948, p. 149.

Grêle. — La grêle, p. 99.

H

Hanneton. — La lutte contre les hannetons et les vers blancs, p. 238.

Hommes instruits. — L'agriculture demande des hommes instruits, p. 318.

Hormones. — Voir *Viticulture.*

Hospices de Beaune. — Vente des vins, p. 296.

Hybrides. — Voir *Viticulture.*

I

Ingénieurs coloniaux. — Voir *Société.*

Insémination. — L'insémination artificielle en Loir-et-Cher, p. 87.

Irrigation. — Les travaux de la Cie nationale du Rhône, p. 264.

J

Jugements. — Voir *Statut des baux ruraux.*

Jurisprudence. — Chronique juridique, p. 335.

L

Légion d'honneur. — J. Branas, Roze, Margarit, Dellenbach, p. 125.

Lois et Décrets. — Règlement technique relatif à la production de plants de vigne « sélectionnés classe Elite », p. 55. — Livraison obligatoire des vins de consommation courante, p. 55. — Cours normaux à la production des vins de consommation courante, p. 56. — Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1948, p. 56. — Décret du 9 août 1948 fixant le prix et les modalités de payement, de stockage et de rétrocessions des céréales pour la campagne 1948-1949, p. 117. — Décret du 7 septembre 1948 portant suppression de la taxe de solidarité agricole frappant les créréales secondaires, p. 171. — Arrêté portant fixation de prix plafond applicables aux aliments pour les animaux, p. 194. — Contrôle des plantations, p. 194. — Décret du 28 septembre 1948 concernant la définition de l'appellation contrôlée « Clairette du Languedoc », p. 212. — Loi du 24 septembre 1948 portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts, p. 241. — Livraison obligatoire des vins de consommation courante, p. 268. — Délivrance des cartes professionnelles aux producteurs et négociants en bois et plants de vigne, p. 294. — Contrôle sanitaire des produits végétaux, p. 295. — Prix de cession des alcools, p. 313. — Réglementation de la vente des plants de vigne, p. 314. — Décret relatif au financement des Assurances sociales agricoles, p. 314. — Cours normaux des vins de consommation courante, p. 316. — Décret complétant l'aire de production des vins à appellation contrôlée « Cotes de Fronsac », p. 317. — Fixation du prix des graines oléagineuses métropolitaines de la récolte 1948, p. 338.

Luzerne. — Voir *Charançon.*

M

Marc. — Le marc de raisin source d'alcool et de tartrate, p. 211.

Maturité. — Le contrôle de la maturité des raisins de table, p. 223.

Méthanol. — Une usine de méthanol de synthèse dans l'Aveyron, p. 318.

Mildiou. — Voir *Viticulture.* — Mildiou 1948, p. 228.

Modernistes. — Modernistes ruraux, p. 291.

Motoculture. — Enquête sur la motorisation du vignoble. — Le tracteur vigneron doit être à chenilles, p. 16. — Le tracteur vigneron peut être à roues, p. 61. — Le tracteur enjambeur, p. 104. — La mé-

monstration d'arrachage mécanique des pommes de terre à Villelaure (Vaucluse), p. 112. — Le Centre technique du machinisme agricole, 171. — Enquête sur le tracteur vigneron (conclusions), p. 175. — Chronique du machinisme, p. 245.

N

Nécrologie. — Pierre Benet, p. 99. — Paul Degrully, p. 119.
Nicotine. — La nicotine, p. 236.
Noctuelles. — Les noctuelles de la vigne en Alsace, p. 289.

O

Oléiculture. — Informations oléicoles, p. 295.
Œnologie. — Arrêts de la fermentation, p. 3. — Principes fondamentaux de la vinification rationnelle, p. 64. — Fermentation sous pression, p. 114. — Retour au pain blanc ? Les levures, aliment complémentaire du pain, p. 199. — Sur la clarification des vins de pressoir continu, p. 301. — Vins piqués et conscience professionnelle, p. 321.
Ordures. — Les ordures ménagères et l'élevage des porcs.

P

Pain. — Voir *Œnologie.*
Pal. — Fumure au pal injecteur, p. 349.
Pieux. — Antiseptique pour pieux, p. 211.
Phosphates. — Fabrication des phosphates assimilables sans acide sulfurique, p. 293.
Plants. — Plants d'Elite, p. 246. — Voir *Lois et Décrets.*
Plants de vignes sélectionnés classe Elite. — Règlement technique, p. 94. — Voir *Lois et Décrets.*
Pluie. — La pluie artificielle, p. 19.
Poires. — Messire Jean, p. 213 ; « Nec plus ultra » Meuris, p. 214. — Passe-Crassane, p. 299. — Précoce de Trévoux, p .300. — — Sucrée de Montluçon ; Triomphe de Vienne, p. 339, 340.
Pommes de terre. — Voir *Machinisme.* — Réservez-vous comme semences des pommes de terre plantées tard en 1948, p. 311. — Compte rendu d'essais effectués dans l'Aveyron, p. 324.
Porcs. — Voir *Phosphates.*
Porte-greffes. — Voir *Viticulture.*
Pressoir continu. — Sur la clarification des vins de pressoir continu, p. 301.
Prix de revient, p. 341.
Poudres cupriques. — Voir *Viticulture.*
Poudrage. — Poudrage par fusée, p. 236.
Poudres cupriques. — Voir *Viticulture.*

R

Raisins. — Raisins de table, p. 159.
Ravitaillement. — Brasart Charles, haut-commissaire au Ravitaillement, p. 323.
Riz. — A propos de la culture du riz, p. 42. — Possibilités de culture de riz en France, p. 126, 119.

S

Sables. — Voir *Vignobles.*
Sel. — Voir *Viticulture.*
Semences. — Voir *Pommes de terre.*
Société. — Société française des Ingénieurs coloniaux, p. 338.
Statut. — Le Statut du fermage et du métayage et les ressortissants étrangers, p. 260. — Quelle est l'attitude des Tribunaux ? Admettent-ils ou non les étrangers à bénéficier du Statut du fermage et du métayage, p. 286. — Fin et bilan de la revue jurisprudentielle relative à la situation des étrangers vis-à-vis du Statut des baux ruraux, p. 360. — Exemples de jugements déniant à des preneurs étrangers le bénéfice du Statut des baux ruraux, en dehors des cas prévus par l'article 61, p. 306. — Jugements accordant le bénéfice du Statut des baux ruraux à des preneurs étrangers en dehors des cas prévus par l'article 61, p. 329.
Stocks. — Stocks de vins déclarés à l'expiration de la campagne, p. 295.
Syndicat. — Syndicat des vignerons des Bouches-du-Rhône, p. 59, 213. — Syndicat d'hybrideurs, p. 222.

T

Tartrate. — Voir *Marc.*
Tartres, p. 216.
Taureaux. — Le 50e marché-concours de taureaux, p. 60.
Tiges. — Voir *Viticulture.*
Tonnellerie. — Vers la tonnellerie mécanique, p. 170.
Tourbière. — Une tourbière agricole dans l'Aude, p. 88.
Tourbes. — Tourbes et lignites en voie de devenir une matière première agricole, p. 210.
Tracteur. — Voir *Machinisme.* — Le tracteur vigneron doit être à chenilles, p. 16.
Troupeaux. — Troupeaux sans mâles, p. 266.

V

Vigne. — Voir *Viticulture.* — La vigne en Georgie, p. 54. — Voir *Cuivre.*

Vignobles. — Les problèmes techniques actuels des vignobles hongrois, p. 8, 45. — Voir *Machinisme.* — Groupement des propriétaires de vignobles sinistrés de guerre établis dans les sables du littoral méditerranéen, p. 37.

Vinification. — Voir *Œnologie.*

Vins. — Le mouvement des vins, p. 26, 142, 210, 237, 323, 362. — Communiqué de l'Office international du vin, p. 26. — Surveillance des prix du vin, p. 60, 89. — Attribution des prix de l'Office international du Vin par le Comité de l'O.I.V., p. 110. — Dans le bassin du Mississipi, le vin sous-produit, p. 140. — La loi du 18 avril 1948 porte création et précise le rôle, la composition et le budget du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, p. 143. — Le vin fermenté sous pression, p. 267. — Voir *Lois et Décrets.* — Vins piqués et conscience professionnelle, p. 321. — Vino santo, p. 336.

Viticulture. — Plants d'élite et sélection, p. 31. — Remise à fruit des vignes gelées en hiver, p. 36, 92. — La vigne en Georgie, p. 54. — Enquête sur le mildiou 1948, p. 91. — Une sorte de fixisme, p. 145. — Recherches sur la dégénérescence infectieuse de la vigne, p. 180. — Le 161-49 C. et quelques autres sujets, p. 219. — La vigne et les hormones, p. 220. — Le 7.053 S. et le Rupestris du Lot, p. 270. — Le sel, p. 221. — Les vendanges d'hybrides et les Coopératives, p. 221. — Syndicat d'hybrideurs, p. 222. — Congrès des pépiniéristes-viticulteurs, p. 222. — Plants d'élite, p. 246. — Note sur la viticulture de la Corse, p. 250. — Porte-greffes, hybrides et affinités, p. 273. — Mildiou dans la Drôme, p. 276. — Sur la longueur des tiges, p. 277. — Prix de revient, p. 341. — Encore le 57 R., p. 343. — Sur les poudres cupriques, p. 344.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue Française de l'Elite. — Le numéro de Noël '14 de *La Revue Française de l'Elite,* 17, avenue de l'Opéra, Paris (1er), nous parvient avec un sommaire particulièrement choisi et dans une présentation somptueuse qui en font un véritable ouvrage de bibliophile.

Un émouvant « Message de Noël » de Son Excellence le Général Vanier, ambassadeur du Canada à Paris, et « Présence de Noël », par Son Eminence le Cardinal Suhard, archevêque de Paris, inaugurent une série d'articles et de textes de premier ordre parmi lesquels, il faut signaler : une « Histoire de la Prophétie », de Jules Romains ; un « Psaume », de Paul Claudel ; « La science contemporaine et les valeurs humaines traditionnelles », par Louis de Broglie ; « Premières Neiges », de Francis Carco ; « Les crèches Siciliennes et Provençales », par Jean-Louis Vaudoyer, avec des reproductions en couleurs ; « La Nativité dans l'art des pierres fines », par Jean Babelon, avec des reproductions en couleurs ; « Légendes et traditions autour de la crèche », par Daniel Rops ; « Crèches Portugaises », par Reynaldo Dos Santos ; « Féeries enfantines », par Marcel Ayme ; « La Nativité de Hans Baldung », par R. Gauchetier ; « Légende Norvégienne », par Randoll Coate ; « Noël sous la Terreur », par Jacques Isorni, avec des reproductions en couleurs ; « Légende Suisse », par Henri Guillemin.

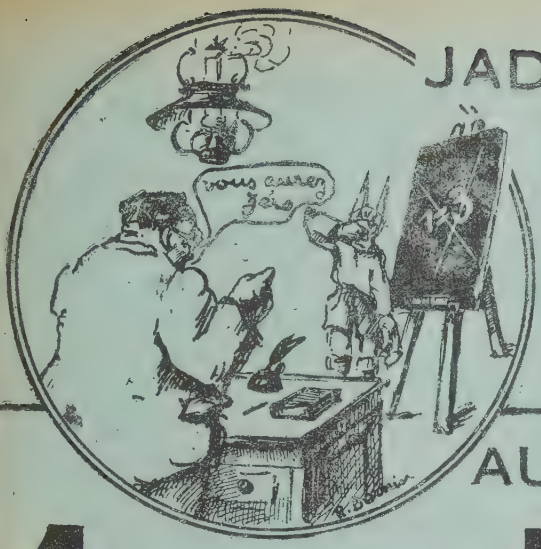

AUJOURD'HUI

1 PRESSOIR **SUPERCONTINU** NECTAR **= 3** PRESSOIRS **HYDRAULIQUES** DE 1m 20

DONNE LA MÊME QUALITÉ
ÉCONOMISE LA MAIN D'ŒUVRE
COUTE 3 FOIS MOINS CHER

LE PRESSOIR

" SUPERCONTINU Nectar "

MABILLE

« LE PRESSOIR DE L'AVENIR »

Notices, Références, Franco sur demande **PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE** *R. C. Tours* : 195

B52

FUMURE SOUTERRAINE

Désinfection mécanique du sol
avec le nouvel appareil tracté

AUTOPAL F. J. A.

8 à 10.000 injections à l'heure

Compagnie BORDELAISE des Produits Chimiques
Société Anonyme Capital 140 millions

Agence du Sud-Est -- 4, rue Viala, Avignon
Bureau : 6, rue de la République, Montpellier

AGENDA AGRICOLE & VITICOLE
VERMOREL 1949

Elégant volume de plus de 400 pages, belle reliure et calendrier pour notes. C'est une véritable encyclopédie agricole donnant les meilleures formules et les plus étudiées pour

Obtenir de meilleurs rendements en céréales :
Lutter contre les parasites de la vigne et des arbres fruitiers ;
Récolter du bon vin — Produire de beaux et bons fruits.

Il contient également tous renseignements utiles concernant :

Le nouveau Statut du fermage — Les lois rurales — Postes — Chemins de fer
Génie rural — Lois fiscales, etc...

Ouvrage remarquable par la variété et l'abondance de sa documentation, il est l'auxiliaire précieux des agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs, et évite de nombreuses recherches longues et difficiles.

Prix : **100 fr.** — Franco : **120 fr.** (poste recommandé **140 fr.**)

En vente à la librairie du *Progrès agricole et viticole* à Villefranche (Rhône) (C. C. P. n° 1045-27 Lyon) et à Montpellier, 1 *bis*, rue de Verdun (C.C.P. n° 786 Montpellier).

ARD. DIESEL 24 cv. largeur 0m72 et 0m78
MOTOCHENILLE 10/20 largeur 0m66

imcomparables
pour la **viticulture**
font leurs preuves **depuis 20 ans**

Type **NORMAL** (chenilles seules)
Type **MIXTE** (chenilles et pneus)

BAUCHET-TRACTEURS - 1, rue Jeanne-d'Arc, **LYON**

CONTRE L'OIDIUM
PAS DE GASPILLAGE
PAS DE BRÛLURE

SOUFRE de NARBONNE

DOSAGE GARANTI : 30 pour cent de SOUFRE à l'état libre
Finesse 95 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
18, Avenue du Maréchal Foch — NARBONNE (Aude)

PUBL. DAUPHIN

BOITE POSTALE N° 29, NARBONNE

Sulfate de Cuivre Anglais

4 MARQUES

MACKECHNIE
MAPLE
MERSEY
BRISTOL

Garanti 98 100 % de pureté
correspondant à 25 % de cuivre mét.

SOCIÉTÉ ANONYME MACKECHNIE
2 RUE SCRIBE PARIS 9e

AGENT POUR LE MIDI DE LA FRANCE :
Ets **Henri PUGI**, 5, Allées Paul-Riquet, **BÉZIERS**

N'attendez pas pour preparer les prochaines vendanges

Commandez immédiatement vos

"BACCHUS"

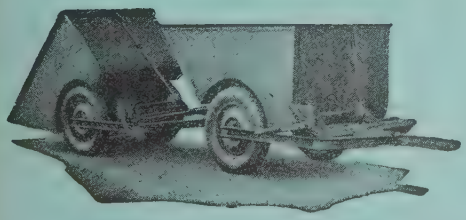

Marque déposée — Brevet N° 817.243
Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.
Sur demande treuil de basculement et freins

PIERRE MONESTIER & FILS, CONSTRUCTEURS,
— **CASTELNAUDARY** (Aude) —

Représ. p. l'Afrique du Nord : **Paul VALENTIN**, 139 r Sadi-Carnot, **ALGER** ; 16, bd Lescure, **ORAN**

MOTOCULTEUR "SOBERFON" S. 105

10 CV., 5 vitesses avant et marche arrière

31, rue Raoul-Servant à LYON (7e)

TEL. PARMENTIER: 41-20

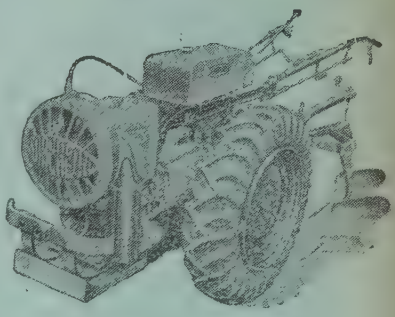

— Pour tous travaux de culture, remplace aisément 2 forts chevaux.

— Adaptation rapide brabant, charrue, extirpateur, bisoc, etc...

— Utilise fraise, treuil, faucheuse, pulvérisateur, etc.

— Sa faible consommation : 1 litre 1/2 d'essence à l'heure rend l'engin le plus économique qu'il soit.

— Il est de ce fait indispensable aux maraîchers, pépiniéristes, viticulteurs, horticulteurs, arboriculteurs, etc...

— Remorque aisément des charges de plus 2.500 kilogs.

VONRUFS & LATARD

Ingénieurs *Constructeurs*

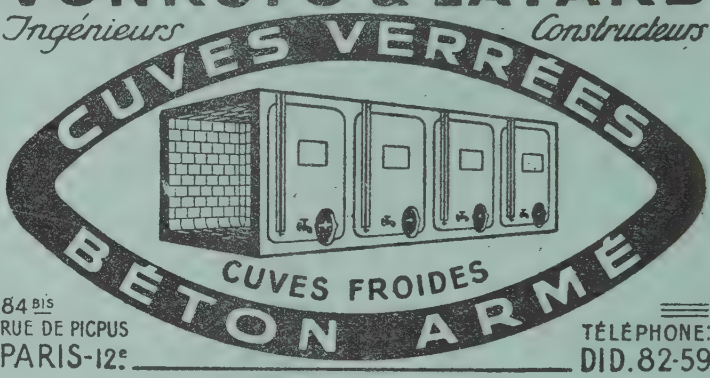

84 BIS RUE DE PICPUS
PARIS-12e

TÉLÉPHONE: DID. 82-59

TRAVAUX EN COURS DANS TOUTE LA FRANCE

Ets SERRADO - FONDÉS EN 1825

S.A.R.L. 1 800.000 fr.

SAINT-THIBERY (Hérault)

MATÉRIEL DE VINIFICATION

"L'INCOMPARABLE"

Breveté S.G.D.G. France et Étranger

FOULOIRS-POMPES type **131-231-331**

POMPE à VENDANGE type **S - 48**

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (Hérault)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES
COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

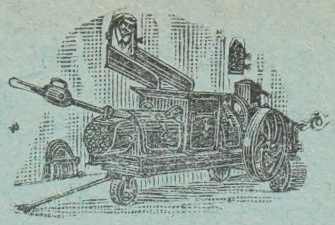

(Déposée France et Etranger)

PRESSOIRS "MINIBOURBES"

LA MARQUE

CUPRA

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES TECHNIQUES 50 et 56-57 0/0
BOUILLIES A L'OXYCHLORURE 16-25 et 32 0/0

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie chimique

ADMINISTRATION ET VENTE
32 rue Thomassin, **LYON**
TÉL. : GAI. 55-01

USINE
LE PONTET (Vaucluse)
TÉL. : AVIGNON 15-46

PÉPINIÈRES
Daniel SERVEL

St-Hippolyte-du-Fort (Gard)

Toutes variétés de vignes

Boutures Plants racinés et greffés

PÉPINIÈRES LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix **d'Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre, en particulier **SEIBEL 7053** « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs **Couderc, Seyve-Villard, etc...**

ACHETEZ votre TRACTEUR à CRÉDIT

Remboursable sur plusieurs récoltes

Ce que nous avons fait pour d'autres

Nous pouvons le faire pour Vous

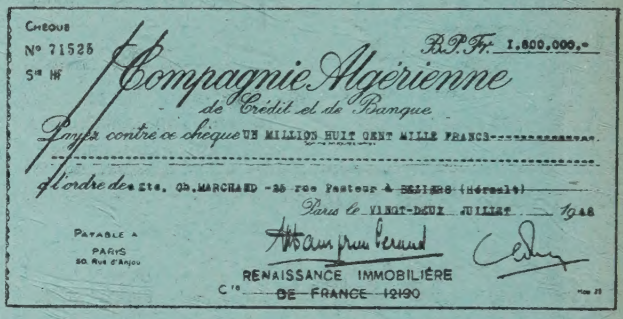
Chèque
N° 71528
S^te HF
B.P.Fr. 1.800.000,-
Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque
Payez contre ce chèque UN MILLION HUIT CENT MILLE FRANCS
A l'ordre de Ets. Ch. MARCHAND 35 rue Pasteur à SEIGNE (Hérault)
Paris le VINGT-DEUX JUILLET 1948
PAYABLE A PARIS 50, Rue d'Anjou
RENAISSANCE IMMOBILIÈRE C^ie DE FRANCE 12190

LA RENAISSANCE IMMOBILIÈRE DE FRANCE

Société anonyme — Capital : 10.000.000

— Prêts amortissables à long terme —

Direction régionale : S. A. ROUQUETTE, 2 bis, Passage Bélugou, MONTPELLIER

Pour vos ***VIGNES****, vos ARBRES FRUITIERS*
*Pour vos cultures exigeantes en POTASSE employez l'****ENGRAIS***

" COMPLEXE C.B. "

NEUTRE, SOLUBLE, RICHE EN NITRATE DE POTASSE

Pour toutes autres cultures utilisez le **PHOSAMO**

C^ie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES (Capital 140 millions)

Agence du Sud-Est : AVIGNON. - Bureau à MONTPELLIER, 6, rue de la République

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIERES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES
1er choix et Élite
PLANTS GREFFÉS -- PLANTS RACINÉS
BOUTURES, HYBRIDES

PÉPINIÈRES ASTAY

A CAROMB (VAUCLUSE) - Télé. 5
FONDÉES EN 1897 A AUBIGNAN (VAUCLUSE)
Établies depuis 1919 à La Chiffa (Alger)
REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

PRODUCTION - QUALITÉ - RÉSISTANCE
vous sont garanties par
LES MEILLEURES VARIÉTÉS D'HYBRIDES
RACINÉS ET GREFFÉS :
SEIBEL, SEYVE-VILLARD, COUDERC,
BURDIN, LANDOT, RAVAT, ETC.

MACLET-BOTTON

VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS (Rhône)
(49e ANNEE)
VINIFERAS DE TABLE & VINIFERAS DE CUVE :
GAMAY BEAUJOLAIS, PINOT CHARDONNAY, ETC...
Tarif sur demande et brochure *" Viticulture Nouvelle "*
N° 5 A, contre 15 francs en timbres-poste

POUR RÉCOLTER PLUS DE QUINTAUX A L'HECTARE

désherbez vos Céréales
avec

CLOROXONE

★ DÉSHERBANT SÉLECTIF A BASE D'HORMONES (2. 4. D. SOLVAY)
(80 % d'acide 2-4 D.)

Après 5 ans d'expériences concluantes en Angleterre
1 an de succès en France

SOPRA

C'est un produit

LES PRODUITS **SOPRA** FABRIQUÉS EN FRANCE BÉNÉFICIENT DE L'EXPÉRIENCE TECHNIQUE DE **PLANT PROTECTION** (FILIALE I. C. I.)

• *Notice et conseils sur demande :* **SOPRA**, 67, Av. Franklin-Roosevelt, Paris 8e
AGENT GÉNÉRAL : Cie **BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES**

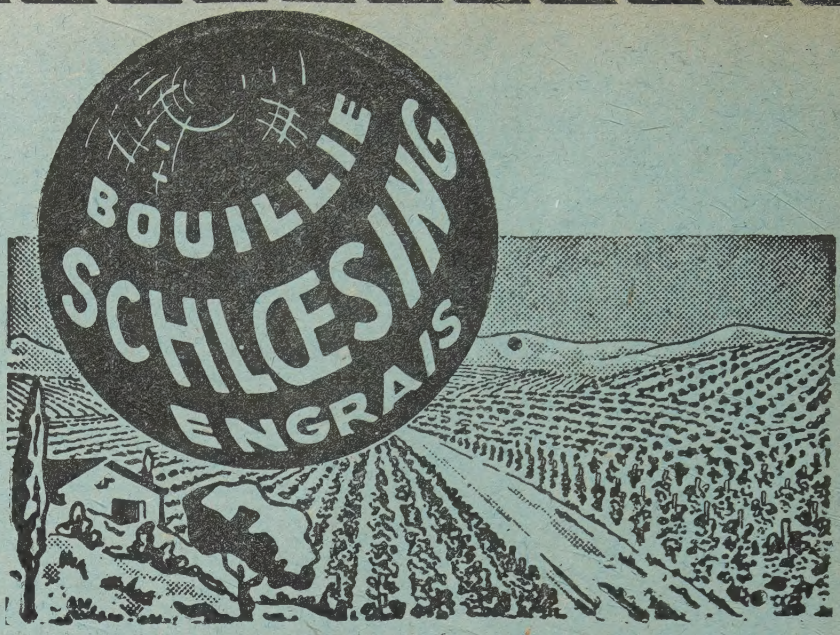

PYRALION

POLYSULFOR

Bouillie sulfocalcique

OLENIC

Insecticide à base de nicotine et de quassia

SOUFRE GLORIA

Disques et bougies pour méchage

SUPERPHOSPHATES & ENGRAIS

USINES

SCHLŒSING

175, Rue Paradis --- MARSEILLE

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.